



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/47/PV.12  
7 octobre 1992

FRANCAIS

---

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 12e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 25 septembre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)  
puis : M. CETIN (Turquie)  
(Vice-Président)

Allocution de M. Anatolijs Gorbunovs, Président du Conseil suprême de la République de Lettonie

Allocution de M. Sixto Durán Ballén, Président de la République de l'Equateur

Allocution de M. Edouard A. Chevardnadze, Président du Conseil d'Etat de la République de Géorgie

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

M. Moussa (Egypte)

La séance est ouverte à 10 h 40.

ALLOCUTION DE M. ANATOLIJS GORBUNOV, PRESIDENT DU CONSEIL SUPREME DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil suprême de la République de Lettonie.

M. Anatolijs Gorbunovs, Président du Conseil suprême de la République de Lettonie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président du Conseil suprême de la République de Lettonie, M. Anatolijs Gorbunovs, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT GORBUNOV (parle en letton; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter les félicitations de la Lettonie à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Le peuple de la Lettonie vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre mandat.

La Lettonie tient à saluer les nations qui ont été récemment admises à l'Organisation des Nations Unies et se réjouit par avance de coopérer avec elles.

Plus d'un an a passé depuis que la République de Lettonie a retrouvé son indépendance avec l'appui des démocraties du monde. L'année écoulée a été marquée par la régénération de nos institutions officielles. Le retour à l'indépendance est un processus complexe durant lequel nous avons tiré les enseignements de nos erreurs. Notre propre expérience et celle des autres nations ont contribué à rendre le processus de transition plus efficace.

L'objectif de la Lettonie indépendante de devenir un Etat démocratique à économie de marché n'a pas changé. De même, la Lettonie poursuit ses efforts en vue de trouver dans le même temps une solution optimale à deux problèmes graves et incontournables : la réparation des injustices issues de l'occupation illégale et la protection des droits de tous les résidents de la Lettonie.

Le Président Gorbunovs

La majorité des Etats n'ont jamais reconnu l'annexion de la Lettonie. Cet élément fut d'une importance capitale pour le rétablissement de notre indépendance. Nous commençons tout juste à pleinement comprendre la complexité de notre situation. La stabilisation et le développement de notre indépendance sont largement tributaires de l'objectivité avec laquelle les conséquences des politiques coloniales du passé sont évaluées et de la manière dont elles sont éliminées.

Je dirais même que dans un passé récent, le rétablissement de l'indépendance dans les Etats baltes a été d'une importance extrême pour la sécurité et la stabilité en Europe. Aujourd'hui, l'évaluation sur le plan international des conséquences de l'annexion est tout aussi essentielle. Une approche erronée de cette question, qui légitimerait ces conséquences, pourrait gravement déstabiliser la situation politique en Lettonie.

J'invite maintenant les représentants à examiner en profondeur et sans a priori les conséquences de l'incorporation illégale de la Lettonie à l'Empire soviétique pendant un demi-siècle.

Des troupes militaires étrangères sont toujours stationnées sur le territoire de la Lettonie. De surcroît, le Gouvernement de la Lettonie s'est vu refuser le droit de contrôler ces forces. L'absence de contrôle sur cette armée, sa démobilisation parfois chaotique et son incorporation délibérée et camouflée à des entreprises économiques et à des institutions civiles en Lettonie créent la menace de transferts incontrôlés d'armements, y compris à destination des marchés internationaux.

Aujourd'hui, aucune nation au monde ne compte autant de militaires d'active ou retraités par rapport à sa population civile que la Lettonie. On a fait pression sur notre petite nation pour que nous donnions des garanties sociales, y compris des logements, aux forces militaires d'une grande puissance lorsque celle-ci s'est retirée de la Lettonie. Par contre, des Lettons qui ont été déportés en masse vers la Sibérie en 1941 et en 1949 ne peuvent toujours pas trouver de logement dans leur patrie, des Lettons qui ont fui vers l'Ouest à la suite de l'oppression exercée par l'ancien régime d'occupation et qui souhaitent maintenant retourner dans leur pays natal ne trouvent pas de logement non plus.

La grande puissance voisine essaie aussi de définir la base politique de notre Etat - la composition de sa population.

Le Président Gorbunovs

Nous nous félicitons du fait que la Fédération de Russie ait souscrit au Document de Helsinki de 1992 de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et notamment au paragraphe 15, en vertu duquel les Etats participants se sont engagés à éliminer pacifiquement

"le stationnement de forces armées étrangères sur le territoire des Etats baltes sans le consentement, nécessaire, de ces pays." (A/47/361, par. 15).

A notre tour, nous pouvons affirmer la volonté de la Lettonie de voir que l'engagement exprimé dans ce paragraphe est tenu dans nos négociations avec la Fédération de Russie. Malheureusement, à ce jour nous n'avons pas constaté d'intérêt similaire de la part de la Russie.

Une question qui nous préoccupe est le point de vue exprimé au Parlement de la Fédération de Russie selon lequel l'accord déjà conclu concernant le retrait des troupes de Lituanie devrait être annulé. Dans les négociations avec la Lettonie, la délégation russe change constamment de position, même sur des questions qui faisaient déjà l'objet d'un accord.

C'est pourquoi la Lettonie, avec l'Estonie et la Lituanie, a demandé que la question du retrait total des forces militaires étrangères soit inscrite à l'ordre du jour de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. La Lettonie invite aussi le Conseil de sécurité à envoyer des observateurs aux négociations avec la Fédération de Russie, et espère que l'autre partie y consentira.

Outre la grave question des forces militaires étrangères stationnées en Lettonie, l'une des plus sérieuses conséquences de l'annexion de la Lettonie est la dangereuse modification apportée à la situation démographique, à la suite des migrations forcées et de la politique coloniale de l'Union soviétique.

Au cours des 50 dernières années, aucun autre Etat n'a vu sa population autochtone réduite au statut de quasi-minorité, à la suite tant de l'immigration que de la perte d'une grande partie de sa propre population durant les occupations successives de deux régimes criminels, les communistes et les nazis. La Lettonie doit maintenant consacrer de grands efforts à la protection de sa langue officielle, élément essentiel de la culture et du patrimoine lettons.

Le Président Gorbunovs

Il est une autre vérité qui se fait de plus en plus évidente : nous ne pouvons avoir recours uniquement à des schémas et à des modèles existants pour résoudre nos problèmes intérieurs. Notre situation démographique particulière exige de nous que nous trouvions une solution à la question de la citoyenneté des immigrants, d'une part pour créer un environnement sûr et protéger notre identité nationale, et d'autre part pour donner aux immigrants toutes les possibilités de s'intégrer à la société lettone, tout en conservant et en développant leur propre langue et leurs traditions culturelles.

L'Etat letton, bien entendu, souhaite que le nombre de ses citoyens s'élargisse, mais pas grâce aux officiers en retraite de l'ancienne armée soviétique qui, même maintenant, ne reconnaissent pas l'indépendance de la Lettonie. Il y a d'autres Etats dont les forces armées de l'ancienne Union soviétique sont en train d'être retirées, mais la possibilité d'octroyer la citoyenneté de ces Etats à d'anciens officiers de l'armée soviétique n'a pas été évoquée.

A cet égard, il a été proposé que le Parlement letton adopte une loi sur la citoyenneté dans laquelle le critère principal pour l'octroi de la citoyenneté lettone serait d'être résident en Lettonie depuis 10 ans et d'avoir une certaine connaissance de la langue lettone. Cette loi, si elle était acceptée par un référendum parmi les citoyens, pourrait avoir force juridique. Actuellement, tous les résidents permanents en Lettonie sont enregistrés et ont la possibilité de déclarer librement leur intention de devenir citoyens lettons ou de rester citoyens d'un autre Etat, c'est-à-dire leur pays natal. En outre, les lois lettones garantissent, conformément aux normes internationales, les droits de l'homme qui très souvent, délibérément ou pas, sont confondus avec le droit à la citoyenneté.

Certaines forces politiques en Lettonie ont demandé qu'une politique de décolonisation soit mise en place. La notion d'un pays colonisé dans l'Europe du XXe siècle peut paraître étrange. Toutefois, si l'on examine les 50 ans d'annexion, l'on en vient à penser que cette notion peut avoir un sens.

Lorsque l'on parle de décolonisation, cela ne veut pas dire que tous les immigrants doivent quitter ou quitteront la Lettonie. Mais notre situation intérieure suppose la transparence sur la question très importante de savoir qui doit quitter la Lettonie. Tout d'abord, les anciennes forces militaires

Le Président Gorbunovs

soviétiques doivent partir. Deuxièmement, tous les citoyens étrangers pour qui l'existence d'une Lettonie indépendante est inacceptable doivent partir. Troisièmement, ceux qui souhaitent vivre avec les membres d'un groupe ethnique particulier, en Russie ou ailleurs, partiront, eux, de leur propre gré. Toutefois, la grande majorité des immigrants resteront en Lettonie et notre souhait est qu'ils soient intégrés dans notre société.

Le Président Gorbunovs

Pour ce qui est de la protection des droits de l'homme en Lettonie, nous tenons à suivre l'exemple des Etats indépendants et démocratiques. Les Lettons doivent avoir les mêmes droits que les groupes similaires dans d'autres Etats, tandis que les minorités et les immigrants doivent pouvoir jouir d'une autonomie culturelle, dont la possibilité d'utiliser et de développer leur langue.

Nous rejetons les accusations, formulées ici même par la Fédération de Russie, selon lesquelles les droits des minorités sont violés en Lettonie. Nous sommes prêts à laisser des experts de la Commission des droits de l'homme examiner la situation des droits de l'homme en Lettonie.

Nous fondons nos espoirs sur l'expérience d'Etats qui ont parcouru le chemin de la décolonisation et nous attendons d'eux aide et compréhension. Les réformes économiques, qui ont donné de bons résultats dans nombre de ces Etats, nous paraissent très attrayantes et applicables chez nous.

Qualitativement parlant, la situation change dans le monde, en Europe surtout. Par le passé, l'ordre mondial était dicté par les grandes puissances, ou plus précisément par les blocs militaro-politiques créés par les grandes puissances. Pour le meilleur ou pour le pire, ce système a fonctionné, même s'il reposait davantage sur la peur mutuelle que sur la confiance mutuelle.

L'objectif déclaré de l'ancien ordre mondial était de maintenir la paix et la stabilité mondiales. Les mesures contradictoires ou tardives ne sont pas la meilleure façon d'accroître la stabilité. La reconnaissance internationale de la Slovénie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine a justement été retardée en raison de pareilles considérations, et nous continuons de voir aujourd'hui les conséquences tragiques de ce retard.

Les relations internationales présentent des problèmes d'une nature différente : problèmes liés à l'unification des nations comme à la représentation, au sein de la communauté mondiale, de régions souveraines d'un pays divisé. Le Gouvernement de la République de Chine à Taïwan est le fruit de la marche de l'histoire. Nous estimons que la communauté internationale n'aurait pas dû ignorer ce fait. L'expérience internationale ne prouve-t-elle pas que la participation à la communauté internationale de deux régions souveraines d'un pays permet un dialogue constructif entre ces régions?

Le Président Gorbunovs

L'Organisation des Nations Unies doit se pencher sur les problèmes de tous les Etats, petits et grands. A notre avis, la sécurité des petits Etats devrait être la préoccupation première de l'Organisation puisqu'il n'existe actuellement ni équilibre des forces ni accord sur les objectifs entre les petits Etats et leurs voisins plus grands.

Selon moi, lorsque nous discutons de relations entre les pays, nous devons nous souvenir qu'il n'y a ni grands pays ni petits pays. Un pays est aussi grand qu'est grande sa volonté d'exister. Cela dit, les grands pays et les petits pays peuvent jouir de la même liberté, sinon de la même puissance.

Nous plaçons de grands espoirs en l'Organisation des Nations Unies.

La Lettonie attache beaucoup d'importance aux documents de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et notamment à "Programme Action 21". Nous renouvelons donc notre proposition, faite tout d'abord à Rio de Janeiro, de convoquer en Lettonie une conférence sur le thème "Désarmement pour l'environnement". Nous demandons leur appui à l'Organisation des Nations Unies et à tous les Etats.

La Lettonie est reconnaissante de l'aide qu'elle a reçue du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un représentant du PNUD est maintenant en poste à Riga; il aide le Gouvernement letton à préparer les projets d'assistance technique.

J'en viens maintenant à une question qui revêt une grande importance pour la Lettonie, à la fois pour ce qui est du respect de notre souveraineté et de notre capacité de paiement. Il s'agit du calcul de notre quote-part au budget ordinaire des Nations Unies, lequel déterminera notre contribution totale au système des Nations Unies. Si l'on veut respecter notre souveraineté, il faut que cette quote-part soit calculée sur la base de données acceptées par la Lettonie elle-même plutôt que sur la base de données fournies par les services statistiques de l'ancienne Union soviétique, en particulier parce que la Lettonie ne s'est jamais considérée comme le successeur des droits et des obligations de l'ancienne Union soviétique.

La Lettonie appuie sans équivoque la déclaration adoptée par la première réunion au sommet du Conseil de sécurité, qui invite le Secrétaire général à étudier le moyen de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix.

Le Président Gorbunovs

Nous appuyons les efforts visant à réduire les menaces qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur notre propre souveraineté. Malheureusement, devant l'instabilité interne de grands Etats voisins, la sécurité des petits Etats n'est pas garantie. La Lettonie souhaiterait que l'on donne au Secrétaire général l'autorité d'utiliser contre l'agression non seulement la diplomatie, mais également la force. Il va de soi qu'il serait nécessaire de créer et d'approuver une base juridique de même qu'un mécanisme pour permettre à cette autorité de s'exercer.

Nous serons toujours responsables, pour notre pays, du respect des principes et des normes juridiques des Nations Unies. Si nous manquons à nos responsabilités, nous n'irions pas invoquer comme excuse notre expérience politique limitée ou nos problèmes économiques. Nous espérons qu'aucun Etat ne se servira de sa taille ou de sa puissance économique et militaire comme excuse pour ignorer les normes des Nations Unies.

La Lettonie juge très important le rapport intitulé "Agenda pour la paix", dont le Secrétaire général est l'inspirateur et l'auteur. La Lettonie espère qu'en appuyant notre demande légitime en vue du retrait des forces armées étrangères, l'Organisation des Nations Unies se fera l'interprète de la bonne volonté de l'opinion mondiale et fournira un exemple de ce qu'est la diplomatie préventive.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Conseil suprême de la République de Lettonie pour l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Anatolijs Gorbunovs, Président du Conseil suprême de la République de Lettonie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCUTION DE M. SIXTO DURAN BALLEEN, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République de l'Equateur.

M. Sixto Durán Ballén, Président de la République de l'Equateur, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de l'Equateur, S. E. M. Sixto Durán Ballén, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le PRESIDENT DURAN BALLEEN (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection bien méritée à la direction des travaux de l'Assemblée générale au cours de la présente session.

Je présente également mes félicitations au Secrétaire général pour son accession à ses importantes fonctions, alors que la communauté internationale traverse une période de grands changements et qu'elle a besoin d'un diplomate d'expérience et de talent tel que lui à un poste aussi élevé. Il a succédé à l'ancien Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, illustre Latino-Américain qui s'est acquitté de ces mêmes fonctions avec beaucoup d'efficacité, ainsi que l'exigeaient les temps nouveaux.

Ma présence ici, si peu de temps après avoir accédé à la présidence de mon pays, doit être interprétée comme une manifestation claire de l'importance considérable que nous accordons à l'Organisation des Nations Unies, à ses principes et à son oeuvre, de plus en plus précieuse et dont la portée ne cesse de s'élargir, principalement en matière de maintien de la paix et également, bien sûr, pour ce qui est de réaliser le développement économique et social de tous les peuples de la terre. Cette dernière responsabilité est particulièrement importante pour l'Equateur, qui s'efforce de surmonter le sous-développement et d'offrir à son peuple des conditions de vie dignes, particulièrement pour les grandes majorités. A cette fin nous avons entrepris une restructuration de l'Etat et prescrit déjà certaines mesures économiques qui, bien qu'elles exigeront des sacrifices de mes concitoyens, auront des effets positifs à court terme.

Le Président Durán Ballén

La situation internationale actuelle, issue de l'après-guerre froide, oscille, pourrait-on dire, entre le désarroi et l'espoir. Il semble qu'il existe plus qu'une simple trêve entre les rivalités idéologiques qui, nous l'espérons, conduira à une entente plus authentique entre les nations et qui, avec la diminution de l'influence des intérêts particuliers des individus et des nations, ouvrira la voie à un équilibre international qui nous permettra d'avancer ensemble vers une paix universelle, stable et durable.

Dans cette perspective, un fait revêt une importance particulière, à savoir que, dans la vie internationale, le respect de la personne a acquis la plus grande priorité et que l'homme a été porté à des niveaux jamais atteints il y a quelques décennies encore. Mais le maintien de cette position, malgré les failles qui subsistent dans certaines régions du globe, exige un engagement politique permanent des États, engagement heureusement généralisé, d'appliquer sans condition les normes constitutionnelles et conventionnelles qui consolident cette conquête sous ses divers aspects.

Puisqu'il est question des droits de l'homme, mon gouvernement est fermement et irrévocablement décidé à mener à bien, aux plans interne et international, une politique de respect total et de défense des droits inhérents à la dignité de l'homme, en hommage à sa spiritualité et en reconnaissance claire de ses valeurs transcendantales. Le respect des droits de l'homme n'est pas une concession gratuite des gouvernements à leurs peuples, mais une obligation intangible et intrinsèque de la démocratie et de civilisation. Le contraire, c'est la barbarie, la négation de certains hommes par d'autres; c'est l'action de quelques-uns qui, utilisant le pouvoir qui leur a été confié par la collectivité pour le bien commun, le dénaturent et le transforment en mal suprême de l'homme contre l'homme. C'est pourquoi mon gouvernement luttera par tous les moyens pour empêcher une telle ignominie.

D'autre part, on peut constater que la communauté mondiale a mis l'accent, dans un esprit de solidarité, non seulement sur la promotion des droits de l'homme mais également sur l'octroi d'une aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin, recherchant des mécanismes de plus en plus efficaces pour étendre cette assistance à toutes les régions de la terre, où la violence ou les catastrophes naturelles continuent de semer la faim et le désespoir.

Le Président Durán Ballén

Bien que notre monde soit de plus en plus interdépendant et qu'il soit donc indispensable que la coopération ne soit pas liée à des intérêts politiques particuliers, un monde dans lequel l'intégration est et doit être le langage dans lequel l'espoir des peuples trouve sa meilleure expression, nous nous trouvons toujours face à des positions qui font obstacle à des relations économiques équitables et encourageantes pour les pays en développement, dans l'exercice effectif du principe de la liberté du commerce international, auquel travaille et continuera de travailler mon gouvernement de manière programmée.

Le succès de cette nouvelle orientation dépendra dans une large mesure non seulement de la réalisation d'efforts internes considérables mais aussi d'un alignement nécessaire de la théorie de la solidarité internationale avec la réponse véritable, sincère et favorable de la communauté internationale, ainsi que de la compréhension, de la part des pays industrialisés, de la nécessité de régler, selon des conditions mutuellement acceptables, le problème de la dette extérieure des pays les moins développés, dont le fardeau n'est qu'une des graves difficultés qui les empêchent de se développer et de parvenir à de meilleures conditions de vie. Il serait des plus prometteurs de parvenir à un accord sur des mécanismes permettant d'atténuer ce problème, qui est à la fois économique et financier et dont les répercussions sociales et politiques ne peuvent être niées. Il faudra favoriser, parmi ces mécanismes, ceux qui tendent à transformer la dette extérieure en investissement, particulièrement en projets de développement social et économique.

Le Président Durán Ballén

Heureusement, la grave menace nucléaire est en train de disparaître. Les accords et les engagements qui, grâce à une nouvelle vision du destin même de l'humanité, visent à l'élimination des armes nucléaires sont une source d'espoirs et peuvent constituer autant de moyens qui, par la réorientation des énormes ressources qui étaient consacrées à ces armes, contribuent à résoudre des problèmes économiques et sociaux par la mise en oeuvre de processus de coopération internationale franche en faveur des nations qui en ont le plus grand besoin pour élever leur niveau de vie.

Néanmoins, malgré ces progrès et ces démarches positives, nous envisageons toujours l'avenir avec inquiétude, car la nouvelle situation issue des événements historiques survenus depuis deux ans n'a pas suffi à empêcher l'éclatement de sanglants conflits régionaux. Les extrémismes nationalistes ont engendré un phénomène de désintégration étatique d'une violence inédite et, dans ce climat, sont apparus des calamités et des malheurs nouveaux.

Une réflexion sérieuse sur les obligations communes qui incombent à l'humanité est aujourd'hui plus importante que jamais. Le monde s'est contracté en termes de distances physiques et humaines, et les problèmes qui touchent un Etat particulier sur notre planète se répercutent diversement sur les autres et nous invitent à une action solidaire pour les résoudre.

Entre-temps, les anciens problèmes de disparité entre un monde économiquement puissant, qui regroupe un petit nombre de pays, et le monde en développement, qui rassemble les plus grandes masses humaines, continuent de s'aggraver. L'insuffisance du financement pour le développement est devenue endémique et exige que soient prises des décisions globales. Mais encore, elle doit susciter des efforts partagés de manière équitable. Il n'est pas possible que les Etats pauvres ne se libèrent de leur paupérisme et ne connaissent la joie légitime d'une vie digne, sans avoir à craindre l'insécurité et la pauvreté. C'est pourquoi nous appuyons fermement l'initiative en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le financement pour le développement, qui pourrait procurer un certain soulagement au grand nombre d'Etats qui ont besoin de toute urgence d'amples ressources économiques nouvelles.

Nous nous rappelons Felipe Herrera, ce Chilien auquel l'Amérique latine doit tant. Il nous parlait de la "mystique de l'urgence", vers laquelle

Le Président Durán Ballén

nous devrions nous retourner. Je rends aujourd'hui hommage à sa mémoire. Les problèmes sociaux sont de nature urgente et nous devons donc insister auprès des organisations internationales pour que l'attribution de ce financement soit rapide, opportune et suffisante et s'accompagne d'exigences adaptées au niveau de développement de chaque pays.

Nous sommes convaincus que le commerce international effectué dans un cadre transparent et non discriminatoire et dans des conditions équitables sera une importante force de relance de l'économie mondiale et, par conséquent, de l'économie des pays en développement. Il nous semble paradoxal et malheureux que les pays qui préconisent le plus fermement l'élimination des barrières commerciales maintiennent et créent de nouveaux types de protectionnisme et de discrimination qui interdisent l'accès à leur marché des produits issus des pays en développement, comme on voudrait le faire actuellement dans le cas des bananes, dans ce monde interdépendant que j'ai évoqué au début de ma déclaration. Vous devez faire quelque chose à ce sujet.

Je crois que les questions sociales, dont j'ai parlé ici en 1962 ou 1963 au nom de la Banque interaméricaine de développement, doivent redevenir l'objet d'une attention prioritaire de la part de l'ONU. En définitive, le développement économique est important en ce sens qu'il remplit une fonction à l'égard des réalités humaines. Il est temps que tous les grands problèmes sociaux soient mieux compris afin que l'ONU définisse un programme d'action international qui serve de base aux travaux de la future conférence sur les questions sociales qu'il a été convenu de convoquer.

Un problème d'une importance énorme par ses conséquences nationales et internationales est celui de la protection de l'environnement dans son rapport indissociable avec un développement durable. Depuis la Déclaration de Stockholm de 1972, qui a marqué la première démarche internationale pour jeter les principales bases universelles de la protection de l'environnement à l'échelle mondiale, les efforts déployés pour arrêter la contamination de l'environnement terrestre, maritime et aérien, la désertification et la déforestation, entre autres questions d'ordre écologique, ont été importants. Néanmoins, la situation réelle actuelle a rendu nécessaires de nouvelles initiatives, qui se sont récemment traduites par la tenue à Rio de Janeiro, en juin 1992, de la Conférence sur l'environnement et le développement. Celle-ci constitue un jalon dont l'objectif fondamental a été d'adopter des programmes

Le Président Durán Ballén

précis pour tenter d'enrayer la dégradation constante de l'environnement. Il faut espérer que ses résultats seront bénéfiques pour tous et contribueront à assurer le développement et le bien-être futurs de l'humanité. Mon gouvernement est disposé à prendre des mesures pour améliorer l'état de l'environnement national et participer à l'effort mondial de préservation de la nature.

Toutefois, je me permets de mettre l'accent sur l'obligation qui incombe aux pays développés, auxquels revient la plus grande responsabilité dans la dégradation de notre environnement, à l'égard des pays auxquels on demande aujourd'hui de consentir le sacrifice consistant à limiter leur droit légitime à l'exploitation des biens que la nature leur a donnés. Il est nécessaire de définir ensemble les compensations nécessaires, notamment en matière de financement et de coopération technique.

L'Equateur, qui a été transformé en un pays de transit et une plate-forme d'opérations pour le commerce de la drogue, comprend que le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et les autres délits connexes sont particulièrement dommageables pour les jeunes, menacent la démocratie, défigurent l'économie et, surtout, détruisent les valeurs morales des nations.

Nous condamnons le trafic de stupéfiants sous toutes ses formes et le combattons, mais dans le cadre de responsabilités partagées entre les pays producteurs et les pays consommateurs. A cette fin, nous appuyons l'initiative opportune énoncée à cette tribune par le Président de la Colombie, M. César Gaviria, qui demande la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les drogues illicites, qui serait préparée et aurait lieu en tenant compte de l'urgence de cette question.

Les problèmes d'importance suprême qui n'ont pas encore reçu de solutions et qui sont une source d'instabilité aux plans économique, social, humanitaire et écologique portent en eux le germe de conséquences négatives pour les relations internationales et peuvent même se transformer en source de conflits.

Ces questions, qui ont été évoquées par le Conseil de sécurité, ont incité celui-ci à demander au Secrétaire général de préparer un rapport spécial, intitulé avec pertinence "Agenda pour la paix" (A/47/277).

Le Président Durán Ballén

En tant que nouvelle contribution aux efforts déjà déployés au sein des Nations Unies, que ce soit pour renforcer la sécurité internationale, promouvoir des relations de bon voisinage entre Etats, ou favoriser le recours à des procédures pacifiques pour régler les différends - dans le souci constant du maintien de la paix -, ce nouvel agenda présenté par le Secrétaire général comporte des aspects novateurs et propose aux Etats des options nouvelles, parmi lesquelles nous devons souligner celle qu'il a appelée à juste titre la "diplomatie préventive". Mieux vaut prévenir que guérir, comme dit le proverbe bien connu. Mon pays, qui a une vocation pacifiste profonde et qui adhère aux principes internationaux de coexistence pacifique, appuie cette initiative heureuse du Secrétaire général, qui ne manquera pas de mettre les nations sur la voie de nouvelles possibilités d'entente et de solutions viables de leurs différends.

La paix n'est pas un bien qui nous est dévolu du simple fait que nous désirons ardemment une coexistence pacifique. Il nous faut en outre coopérer loyalement, dans le respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. La paix résulte de la prise de conscience universelle que ce n'est que grâce à une véritable contribution au bien-être commun et aux droits des Etats et à une solidarité accrue, fondée sur la justice et l'équité internationales qu'elle pourra s'accroître et se consolider. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra contribuer véritablement au développement harmonieux de nos peuples et à leur sécurité.

Quelques semaines après l'entrée en fonctions de mon gouvernement, je me présente devant cette haute instance qu'est l'Assemblée générale pour faire connaître, non seulement les idées générales de mon pays à l'égard de la situation mondiale, mais aussi les principes qu'il applique traditionnellement et qu'il continuera d'appliquer dans sa politique internationale, tout en réaffirmant la volonté de l'Equateur de contribuer avec la plus grande détermination et la plus grande fermeté à l'établissement entre tous d'une paix permanente et constructive.

Le peuple équatorien est épris de paix et croit en la justice, et mon gouvernement aspire à entretenir des relations d'amitié avec tous les pays du monde et plus encore avec ses voisins, comme il est tout à fait naturel, compte tenu de ses sentiments profonds qui s'expriment historiquement dans ce sens depuis la naissance de la République.

Le Président Durán Ballén

L'Equateur, comme l'Assemblée générale le sait fort bien, cherche fermement et sincèrement à régler le litige territorial qui l'oppose à la République du Pérou. L'amorce d'un dialogue entre les Chefs d'Etat de nos deux pays a été un grand pas en avant dans cette recherche. Le tabou politique qui empêchait les Equatoriens et les Péruviens d'évoquer et de traiter cette question de façon cordiale, franche et constructive, sans pour autant ignorer les intérêts nationaux légitimes ni perdre de vue les possibilités évidentes d'un développement en commun, a été brisé.

Je suis heureux de déclarer devant cette instance mondiale que tous mes efforts tendent à ce que la discussion du problème territorial avec le Pérou qui, depuis de nombreuses années, a été une source de méfiance, de préoccupation et même de discorde entre nos deux pays, vise dorénavant à transformer la méfiance réciproque de naguère en une coopération et en un effort de développement de nos peuples appauvris, dans un souci de justice et de réalisme. Nos deux pays, qui à maints égards se ressemblent, peuvent - et surtout, doivent - trouver une solution juste, honorable et réaliste à ce différend territorial, ce qui permettra ensuite un processus franc d'intégration économique. C'est pourquoi, le jour même de l'entrée en fonctions de mon gouvernement, j'ai dit, en présence de S. E. le Président Alberto Fujimori, que l'Equateur poursuivra avec opiniâtreté un dialogue franc et clair, dans une atmosphère d'harmonie et de respect mutuel, afin de parvenir le plus tôt possible, avec l'aide des quatre pays qui ont historiquement été les plus proches de l'Equateur et du Pérou ces 50 dernières années, et avec la haute intervention de S. S. le Pape Jean-Paul II, à une solution permanente de ce différend territorial qui permette à l'Equateur et au Pérou, qui se donnent déjà la main du côté de l'océan Pacifique, de sceller leur amitié en se donnant une fois de plus la main sur l'Amazone, qui a été découvert par une expédition partie de Quito.

En effet, l'Argentine, le Brésil, le Chili et les Etats-Unis d'Amérique connaissent bien la crise territoriale qui oppose l'Equateur et le Pérou et ont été les témoins qualifiés des heures très dures de sacrifice et de douleur qu'a vécues mon pays. Ils connaissent l'histoire de la formation de nos républiques, les avatars de leur indépendance et des années qui ont suivi.

Le Président Durán Ballén

Ils connaissent les principes et la façon d'agir de leurs peuples, leurs droits et les événements qui ont tissé la trame de leur histoire. Pour toutes ces raisons, ces quatre pays frères sont mis à contribution pour aider à la recherche des moyens permettant de rapprocher l'Equateur et le Pérou et de les encourager à surmonter définitivement ce problème territorial et à prendre des initiatives justes et créatives pour y parvenir. Bref, pour écrire ensemble l'histoire, avec courage et clairvoyance.

Que dire de l'aide et de l'assistance inestimables apportées à de nombreux pays et peuples par S. S. le Pape, toujours guidé par sa vocation d'avocat de la paix et de l'entente entre les gouvernements et les peuples, surtout ceux qui ont une foi chrétienne profonde? Par sa pensée lumineuse, consignée dans l'Encyclique Centesimus Annus, il nous exhorte à prendre des mesures concrètes pour créer ou consolider des structures internationales permettant la recherche de solutions pacifiques et il nous rappelle que l'arbitrage est un moyen approprié pour régler les conflits qui, sans cela, perpétueraient inutilement l'éloignement entre les nations.

C'est pourquoi mon prédécesseur, le Président Rodrigo Borja, a eu raison de proposer, du haut de cette même tribune, l'aide précieuse de S. S. le Pape, dont l'apport sera sans nul doute de la plus haute importance. En d'autres termes et dans une autre perspective, S. E. le Président du Pérou a également souligné, à l'occasion de sa visite officielle en Equateur en janvier 1992, l'importance particulière que revêt l'intervention de Sa Sainteté.

Dans mon discours lors de la prise de fonctions du Gouvernement, le 10 août dernier, j'ai dit que je comprenais que dans ce domaine, le Gouvernement péruvien et S. E. le Président du Pérou puissent avoir des conceptions différentes. Il n'en est que plus important d'engager un dialogue franc et sincère entre nos gouvernements et nos peuples, qui sera d'autant plus utile que nous bénéficierons de l'appui des quatre pays frères et du concours et de l'aide du successeur de Saint-Pierre.

Pour terminer, je dois rappeler que, plus que jamais, mon gouvernement et mon pays ont confiance en l'immense travail qu'accomplit l'Organisation des Nations Unies dans différents domaines d'importance vitale pour l'humanité. C'est un honneur personnel pour moi de rappeler que mon père a été le premier Ambassadeur de la République de l'Equateur auprès de cette organisation, lorsqu'elle faisait ses premiers pas à San Francisco.

Le Président Durán Ballén

Mon gouvernement et mon pays sont également convaincus que les efforts louables en faveur de la paix et de l'entente réciproque entre toutes les nations, éloignées ou voisines, qui se sont renforcés ces derniers temps, finiront par donner des résultats heureux, grâce auxquels, à la fin de cette décennie, le monde pourra, rénové et doté d'un nouveau système de relations internationales marqué au coin du droit, de la justice et d'un développement durable au bénéfice de tous les peuples, entamer le XXI<sup>e</sup> siècle. Je suis sûr que cette assemblée générale, dans son application résolue de ces principes, nous rapprochera sensiblement de cet objectif tant désiré. Engageons-nous dans cette nouvelle voie!

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de l'Equateur de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Sixto Durán Ballén, Président de la République de l'Equateur, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCUTION DE M. EDOUARD A. CHEVARDNADZE, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE GEORGIE.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil d'Etat de la République de Géorgie.

M. Edouard Chevardnadze, Président du Conseil d'Etat de la République de Géorgie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil d'Etat de la République de Géorgie, S. E. M. Edouard A. Chevardnadze, et de l'inviter à prononcer son allocution devant l'Assemblée.

Le PRESIDENT CHEVARDNADZE (interprétation du russe) : Il n'est pas courant que des remarques personnelles s'entendent de cette tribune. Toutefois, ma position personnelle m'autorise à déroger à cette règle. Il y a tout juste deux ans, je terminais mon allocution ici même et je quittais cette même tribune pour la dernière fois, pensais-je. Car je pressentais que je renoncerais à mes fonctions de ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, de même que je pressentais les changements menaçants qui se profilaient à l'horizon.

Avant de revenir ici, j'ai relu cette allocution. Les idées qui l'avaient inspirée sont, je pense, toujours valables aujourd'hui. Elles m'ont aidé à poser un diagnostic qui se trouve corroboré par les événements actuels. A l'époque, j'ai dit que tous les peuples de l'Union soviétique entraient sur la scène politique et retrouvaient leurs identités nationales séculaires.

Tous ces Etats, y compris mon pays, sont aujourd'hui confrontés à une crise économique impitoyable, ce qui était déjà l'objet de l'appel que je lançais à la communauté internationale en vue de la création d'un mécanisme international susceptible d'en combattre les effets néfastes.

Le Président Chevardnadze

J'ai dit, à l'époque, qu'après la fin de la guerre froide, de nouvelles figures terrifiantes feraient leur apparition sur la scène politique internationale, et que les échecs des tentatives de s'engager dans la voie de la démocratie donneraient le jour au chaos et à de nouveaux régimes dictatoriaux. J'ai poursuivi mes prédictions en évoquant la menace d'émergence de nouveaux conflits armés, de prises d'otages massives et d'escalade du terrorisme pour aboutir à une conclusion : il fallait créer des structures de sécurité régionales fonctionnant sous l'égide des Nations Unies.

Il y a deux ans, je ressentais déjà avec acuité la nécessité de penser réellement en termes conceptuels pour comprendre les nouvelles réalités du monde contemporain, de revoir les vieux principes régissant nos relations, aussi bien entre les Etats qu'à l'intérieur de chacun de ceux-ci, et d'en élaborer de nouveaux.

Je l'ai dit alors, en tant que ministre des affaires étrangères d'une grande puissance. Aujourd'hui, je parle en tant que représentant d'un pays microscopique en comparaison. Toutefois, cette modification spectaculaire d'échelle ne diminue en rien l'ampleur du problème. Dans ce petit coin de la planète Terre appelé Géorgie, que l'histoire a marqué de la croix de la géopolitique, ont convergé, d'une manière qui dépasse l'entendement, tous les malheurs et contradictions que l'empire a inscrits dans son patrimoine génétique et a constamment alimentés, et qui continuent de nous secouer même maintenant que l'empire n'est plus. Tout ce que j'avais pensé, dit, prévu et prédit s'est avéré exact dans ma Géorgie natale. Et il n'était point besoin d'avoir le don de voyance : il suffisait de connaître le système auquel on avait affaire. Un grand homme a dit un jour que prédire les événements importants de l'avenir n'était pas plus difficile que déchiffrer ceux du passé : car si les événements passés laissent des traces, il est logique de penser que les événements futurs ont des racines.

Le système était condamné. En août 1991, une tentative de le sauver a eu lieu. Les méthodes utilisées étaient caractéristiques du système lui-même : complot, mépris des lois, recours à la force. J'avais plus d'une fois mis en garde contre la possibilité de ce coup d'Etat et d'un revanchisme totalitaire. Si les conclusions nécessaires avaient été tirées de ces avertissements, nous serions actuellement engagés dans une transition

Le Président Chevardnadze

relativement bénigne et gérable vers un nouveau statu quo et la formation de nouveaux Etats, au lieu d'assister à l'effondrement chaotique d'une énorme puissance. La soudaineté des soubresauts mortels et la rapidité de la désintégration ont pris la communauté mondiale par surprise. Elle a été prise de court et elle voit maintenant comment les racines mises à nu portent en germe de nouvelles violences, de nouvelles catastrophes.

L'exemple de la Géorgie est éloquent. La Géorgie traverse une crise socio-économique profonde. L'émergence d'un régime dictatorial a suivi l'effondrement de l'empire. Plusieurs conflits internes ont été provoqués et le séparatisme menace de disloquer le territoire historique d'un petit pays en Etats nains. La subversion, le terrorisme et les prises d'otages massives règnent. Et enfin, plus que n'importe où ailleurs, le danger est grand que les querelles intestines actuelles ne se confondent aux conflits existant dans les Etats voisins et ne se transforment en guerres régionales ou même continentales menées sur des fronts nationaux ou religieux.

Le Président Chevardnadze

Je voudrais rappeler qu'à l'instar de certains autres pays, la Géorgie a été incorporée dans l'Union soviétique par la force militaire. Cette force s'inspirait d'une idéologie qui plaçait les intérêts de la lutte des classes bien au-dessus des intérêts nationaux et universels. A la lumière de cette idéologie, l'intégrité des territoires et des frontières historiques n'avait que peu d'importance. Les territoires étaient redécoupés et répartis pour se conformer aux lignes de bataille de l'internationalisme prolétarien. Les structures politiques, administratives et territoriales de l'Etat étaient constituées de telle sorte qu'elles contenaient les germes de mécontentement, d'antagonismes latents et d'affrontements potentiels, au sein des républiques et entre elles.

Des bombes à retardement menaçaient ainsi l'avenir. Tant que le pouvoir de l'idéologie et la contrainte répressive ont maintenu ensemble cette communauté hétérogène, les bombes sont restées au repos. Mais dès que ce pouvoir s'est effondré, elles ont éclaté et, aujourd'hui, une série de détonations puissantes détruit des Etats entiers.

La Géorgie aussi est menacée. L'histoire de la lutte de la Géorgie pour l'indépendance s'étend sur plusieurs siècles. Pendant de nombreux siècles, cette lutte s'est déroulée parallèlement à la création d'une culture nationale distincte et à la protection de sa foi et de sa langue. En devenant religion d'Etat en l'an 337 avant Jésus-Christ, le christianisme a consacré les efforts déployés par la nation pour réaliser son unité à l'intérieur de frontières communes. Devenue un Etat puissant de l'Asie mineure aux XIe et XIIe siècles, la Géorgie a créé des centres culturels à l'intérieur de ses frontières et au-delà, ainsi que dans divers autres pays.

Ce tableau de la Géorgie serait incomplet si je n'y ajoutais un élément très important : depuis des temps immémoriaux, entraînée par les mouvements de populations, d'idées et de cultures, la Géorgie a fait de la tolérance raciale et religieuse un des principes fondamentaux de son existence. Obligée de se battre avec les plus puissants adversaires étrangers, la Géorgie n'a cependant pas connu la xénophobie et le fanatisme religieux. Dans sa capitale, Tbilisi, dans un périmètre d'un kilomètre carré, se trouvent réunis une église orthodoxe géorgienne, une cathédrale grégorienne arménienne, une mosquée, une synagogue et un temple luthérien. Chrétienne depuis le IVe siècle, la Géorgie

Le Président Chevardnadze

a également vu l'Islam prendre racine dans certaines de ses provinces historiques les plus importantes. Il n'y a jamais eu ni animosité ni discorde entre elles, et jamais personne ne s'est vu refuser le droit de vivre selon sa foi ou ses traditions.

Malheureusement pour nous tous, les flèches et les frondes de l'histoire ont détruit cette unité, de l'intérieur et de l'extérieur, et il se produit aujourd'hui un phénomène comparable. J'estime qu'il m'appartient d'attirer l'attention de l'Assemblée sur la région du Caucase, car c'est là, en ce moment même, qu'un nouveau et grave foyer de tensions interethniques, régionales et internationales est en train de s'allumer.

Cette nouvelle source de soubresauts s'inscrit dans le courant des tendances géopolitiques contemporaines, caractérisée par le passage de l'affrontement mondial à l'affrontement régional. Ce déplacement a pris la forme de conflits armés à grande échelle, comparable à ceux auxquels nous assistons dans certains pays d'Europe, autour du Dniestr, chez nous, en Géorgie et en Transcaucasie, et en Asie centrale.

L'absence d'idées exècre sa propre vacuité. Il y a longtemps que nous aurions dû nous interroger sur les événements qui se sont produits sur le vaste territoire qui s'étend de la Bosnie au Tadjikistan, dont fait partie le Caucase, et les étudier pour essayer de comprendre le pourquoi et le comment. Les hommes d'Etat et les hommes politiques rationnels, ainsi que les simples citoyens, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, qu'ils vivent sur ce vaste territoire ou au-delà, ont le devoir de mettre fin à ce dangereux processus. La menace de conflits à grande échelle, attisée et nourrie par le fondamentalisme - quel qu'il soit - est trop grave pour être ignorée, et le danger est d'autant plus grand lorsque le fanatisme est exploité par les tenants d'un fondamentalisme teinté de bolchévisme.

Bien qu'ils aient tous des causes différentes, les nouveaux conflits possèdent néanmoins certains traits communs : ils ont tous émergé et se développent dans un contexte où un certain nombre de facteurs entrent en jeu, soit simultanément, soit partiellement, à savoir : une mosaïque ethnique; la diversité des confessions et des dénominations religieuses; l'inégalité socio-économique; et un lourd héritage historique et politique.

Le Président Chevardnadze

Dans le cas du Caucase, à ces facteurs - communs à toutes les régions en question - s'ajoute la particularité de sa situation géopolitique. Situé au point de convergence de forces géopolitiques puissantes, il a, depuis des temps immémoriaux, servi de zone tampon entre le Sud et le Nord, la chrétienté et l'islam, et d'arène où les intérêts et les aspirations de ces forces ont trouvé leur réalisation ultime.

La désintégration de l'Union soviétique a ouvert la voie à de nouvelles rivalités. Etant donné leur faiblesse politique, économique et militaire, les nouveaux Etats du Caucase sont dans l'impossibilité de combler ce vide et de créer des sauvegardes fiables pour leur propre sécurité. Outre les forces extérieures, divers groupes internes s'efforcent d'utiliser ce vide à leurs propres fins, sous couvert d'activités nationalistes, pseudo-patriotiques, séparatistes et, même, dernièrement, religieuses, ce qui leur permet de poursuivre leurs propres objectifs politiques égoïstes.

Les activités de ce que l'on appelle la Confédération des peuples montagnards du Caucase, qui a violé la souveraineté, l'intégrité territoriale et les frontières de la République de Géorgie, l'ont clairement montré, d'une façon ou d'une autre. Agissant contre la volonté des peuples du Nord du Caucase et de leurs gouvernements légitimes respectifs, cette organisation illégale, essentiellement et ouvertement terroriste, militarisée, et au service d'aucun Etat, a déclaré notre pays et sa capitale zone sinistrée, n'a reculé devant aucun moyen, y compris le terrorisme de masse; et a envoyé, au travers de nos frontières, en guise de volontaires, des assassins mercenaires et terroristes. Sous nos yeux, une nouvelle guerre est en train de s'embraser, et, cette fois, ce n'est pas seulement la Géorgie qui est menacée.

Devant nos propres yeux, une nouvelle guerre se déclenche, qui ne menace pas seulement la Géorgie. Une seule conclusion s'impose : comparativement aux autres "points sensibles" du monde de l'après-communisme, les risques de conflit sont plus élevés dans le Caucase, et le Caucase représente par conséquent un plus grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

La Géorgie se trouve au point de convergence des problèmes du Caucase. Et encore une fois, comme cela a souvent été le cas au cours de notre histoire, le sort du pays, son indépendance et son existence même sont dictés par la géographie. Face aux interactions complexes des forces internes et

Le Président Chevardnadze

externes, nous nous efforçons de suivre une politique active et équilibrée. Nous menons à l'intérieur une politique de transformation démocratique, de réconciliation nationale et de règlement pacifique des différends, pendant qu'à l'extérieur nous entretenons des relations amicales avec tous les pays de la région et coopérons avec la communauté internationale.

Nous sommes reconnaissants aux pays qui ont été nos voisins tout au long de l'histoire : la Turquie, avec laquelle nous avons conclu un traité d'amitié et de coopération; et l'Iran, avec lequel nous avons établi des contacts amicaux mutuellement profitables. Les relations amicales que nous avons entretenues tout au long des siècles avec les peuples de la Transcaucasie, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, ainsi qu'avec les Républiques du Caucase du Nord et avec l'Ukraine, sont les fondations solides d'une coopération étroite menée dans l'intérêt de nos pays.

Nos relations avec la Russie sont particulièrement importantes pour nous - et pas seulement pour nous. La Russie nous a aidés à créer un mécanisme de règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie. A deux reprises maintenant, la Russie a soutenu le principe de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières de notre Etat, et elle s'est associée au processus de règlement pacifique d'un autre conflit, en Abkhazie.

Une Russie stable, prospère et démocratique est un facteur d'une portée et d'une importance mondiales. Toute menace à la Russie de la part de forces revanchistes totalitaires est une menace pour nous tous. Dans le complot ourdi contre la Géorgie, qui commence à éclater au grand jour, les réactionnaires russes rouges-bruns ont rejoint les rangs des fondamentalistes extrémistes, des fascistes locaux et des séparatistes. Il faut que le monde le sache, et le monde a le devoir d'aider à renforcer la stabilité et la démocratie en Russie; ce faisant, il nous aidera et s'aidera lui-même.

Voilà la réalité de notre vie politique actuelle. Voilà la raison pour laquelle nous essayons de mettre sur pied un mécanisme de consultations et de négociations transcaucasien. Nous proposons de commencer par la création d'un système de sécurité collective dans la région de la mer Noire et du Caucase, et à cet égard, nous nous félicitons des initiatives prises par la Turquie.

Le Président Chevardnadze

Nous appuyons les nouvelles institutions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'est fixé pour objectif la prévention des conflits et la protection des droits des minorités nationales. Notre porte est largement ouverte aux missions d'établissement des faits, qu'elles viennent d'organisations européennes ou mondiales.

Le Président Chevardnadze

Cela n'est toutefois pas suffisant. La fin de la guerre froide a souligné la nécessité de mettre sur pied un système plus efficace de sécurité globale. Nous sommes dépassés par les événements; le processus européen s'est laissé distancer, et il a réagi très tardivement aux défis posés par une période de transformations. Les Nations Unies ont également réagi très tardivement aux changements majeurs intervenus dans diverses régions du monde, en tout premier lieu dans l'ancienne Union soviétique.

Nous nous félicitons des initiatives audacieuses du Secrétaire général, qui visent à redynamiser l'Organisation et à lui permettre de réagir rapidement aux besoins du moment. Le document intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) soulève à point nommé la question d'une approche à plusieurs niveaux par les Nations Unies des problèmes du monde contemporain. Il est bon qu'une commission indépendante faisant autorité ait été constituée en vue d'examiner le rôle joué par les Nations Unies dans le contexte actuel.

Il n'y a pas de raison de craindre les réformes lorsqu'elles sont indispensables, en particulier, à notre avis, dans deux domaines interdépendants : le maintien de la paix et la consolidation de la paix dans les Etats nouvellement indépendants. J'aimerais faire, à cet égard, quelques suggestions.

La première a trait à la création d'un réseau mondial de surveillance, chargé du contrôle, de la prévention et du règlement de conflits internes. Des observateurs spéciaux des Nations Unies sur les "points chauds" ainsi que des bureaux régionaux, des missions et des centres d'information nous permettraient de dresser un tableau précis de la situation et de réagir efficacement. Les mécanismes à cette fin devraient être mis en place dans les régions où il y a conflit. Dans le cas du Caucase, par exemple, ils pourraient se trouver au bureau des Nations Unies à Tbilisi. Nous proposons aussi que soit élargi le mandat du Haut Commissaire de la CSCE pour les minorités nationales, afin que celui-ci puisse, si cela s'avère nécessaire, informer le Secrétaire général et la Commission des droits de l'homme de notre organisation. Mais le plus important est que les choses aillent le plus vite possible. Des institutions du même genre pourraient être créées dans d'autres organisations régionales.

Le Président Chevardnadze

Les Nations Unies ont besoin d'un organisme spécial chargé de rassembler et d'analyser les informations relatives à des conflits ethniques potentiels, d'en tirer des conclusions et de formuler à partir de là des recommandations. Cet organisme aurait aussi pour tâche d'établir des prévisions de situations de conflit à leur stade préliminaire.

La Cour internationale de Justice pourrait être appelée à examiner ces conflits.

Il importe de considérer dans une optique nouvelle le rôle et les capacités du Conseil de sécurité. A plusieurs reprises, la question s'est posée de savoir si le Comité d'état-major devait ou non être davantage impliqué. Aujourd'hui, alors que la guerre froide a pris fin mais que le nombre de "points chauds" ne fait qu'augmenter, le Conseil de sécurité ne peut remplir pleinement ses fonctions aux termes de la Charte sans l'aide du Comité d'état-major ou d'une structure équivalente.

Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent être tenus d'informer le Conseil de sécurité de l'imminence de conflits. Tout manquement à cet égard doit entraîner des sanctions. Nous nous engageons à communiquer aux Nations Unies et au Conseil de sécurité des rapports annuels sur l'état des choses en ce qui concerne la protection des droits de l'homme et des minorités nationales, et sur les situations de crise qui pourraient engendrer de graves complications dans le pays ou dans la région.

Ce problème comporte aussi un autre aspect : l'information. Les journaux et les ondes sont le théâtre de rivalités, et c'est la partie dotée de la meilleure technologie, la plus riche et qui bénéficie du plus large accès aux médias et aux gens des médias qui l'emporte. Des informations partiales et erronées trompent l'opinion publique, mais cela n'est pas encore le plus grave. Le pire c'est que cette guerrilla dans les médias alimente des conflits et complique davantage leur règlement. La création de centres chargés de la diffusion d'une information objective, sous les auspices des Nations Unies, nous paraît être une réponse à ce problème.

Ma deuxième suggestion a trait au problème des réfugiés. Les conflits ethniques ont accru considérablement le nombre des réfugiés. Actuellement, personne ne peut avancer de chiffres précis. Personne ne sait quelles

Le Président Chevardnadze

ressources sont nécessaires pour leur venir en aide ni par quoi commencer pour éviter que des conflits n'éclatent de nouveau après que ces réfugiés auront regagné leurs foyers. Dans ce cas également, la création d'un système d'observateurs s'impose ainsi que celle d'un organisme d'assistance plus important par son rayonnement que celui que nous avons aujourd'hui et capable non seulement de fournir un appui matériel, mais de faciliter la gestion de l'ensemble du processus. A notre avis, les activités du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont besoin d'être radicalement modifiées.

Ma troisième suggestion a trait à la nécessité d'un contrôle universel et global de la prolifération des armements. Les clans de mafiosi ethniques qui se sont développés sous le système totalitaire ont accumulé des moyens financiers considérables pour acquérir des armements et inciter des soldats à prendre part à des hostilités et à faire passer en cachette du matériel aux éléments irréguliers. Les forces de sécurité nationales et les institutions chargées de faire appliquer la loi dans les Etats nouvellement indépendants ont été débordées par cette épidémie incontrôlée de courses aux armements. Ce sont des forces internationales d'intervention rapide dont nous avons besoin, une sorte d'INTERPOL des "Casques bleus", une institution indépendante chargée du contrôle du désarmement et de l'établissement de registres régionaux d'armes.

Ma quatrième suggestion a trait à une force d'intervention rapide des Nations Unies dans le domaine de la pensée juridique internationale et de l'évolution théorique et doctrinale. Le système classique de normes juridiques n'est pas adapté aux changements géopolitiques spectaculaires que nous vivons. Le monde est confronté à des interprétations arbitraires et partiales de toute une gamme de principes internationalement reconnus. Les déclarations arbitraires et sauvages de souveraineté ont, dans les faits, conduit à des atteintes à l'intégrité territoriale des Etats et à l'inviolabilité de leurs frontières. Ce processus a également transformé de larges groupes de population en citoyens de seconde classe; il a également causé et continuera de causer des affrontements sanglants.

Malheureusement, le séparatisme et l'extrémisme, lorsqu'ils sont combinés, sont synonymes de ruine pas seulement pour des Etats, mais pour des systèmes juridiques aussi. Les chefs des mouvements séparatistes appliquent la loi tellement à la lettre qu'ils en deviennent des caricatures. Si un coup

Le Président Chevardnadze

d'arrêt n'est pas mis au séparatisme extrémiste, le spectre d'un monde éclaté et effondré nous guette, où régneraient l'anarchie et le chaos jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.

En aucun cas des principes ne peuvent devenir absolus au détriment d'autres. Il est moralement inacceptable qu'un groupe exige l'autodétermination comme s'il n'avait pas remarqué que, pendant des siècles, à ses côtés, sur la même terre, des gens ont vécu, des gens qui ne peuvent être physiquement éliminés. C'est un problème qui l'emporte sur tous les problèmes que connaît aujourd'hui le monde.

Chaque aspiration, chaque revendication, chaque norme et chaque catégorie doit être évaluée suivant les critères humains de politique, dont la priorité est l'égalité des droits de chaque citoyen, de chacun, quelles que soient sa nationalité, son appartenance ethnique, sa langue ou sa religion. A la lumière de cette approche, nous voyons que non seulement les minorités nationales ont besoin que leurs droits soient protégés, mais aussi les citoyens de la majorité, aussi paradoxal que cela puisse paraître. Sinon, nous risquons de nous trouver face à une forme moderne d'apartheid et de dictature ethnique, comme c'est le cas dans la zone en conflit d'Abkhazie, où la minorité dicte sa volonté à la majorité.

Comment cela a-t-il été possible? C'est un exemple classique d'une manipulation du droit aux fins d'intérêts personnels. Grâce à des lois électorales discriminatoires, les électeurs d'une nationalité, qui représente 18 % de la population, ont envoyé au parlement de la République autonome d'Abkhazie plus de députés que les électeurs d'un autre groupe qui représente plus de la moitié de la population d'Abkhazie, et les droits des autres groupes nationaux font également l'objet d'une violation. Ainsi, pour élire un député abkhaze, il faut trois fois moins de voix que pour élire un Géorgien, un Russe, un Arménien, etc...

Au bout du compte, ce type d'extrémisme juridique est source de graves affrontements. L'élite au gouvernement, qui reflète l'état d'esprit de la tendance extrémiste de la minorité, impose un diktat draconien et va jusqu'à arracher ce territoire à ce qui était depuis des temps immémoriaux la Géorgie.

Le Président Chevardnadze

Le séparatisme est inaccessible au dialogue et au compromis, nous le savons par expérience. Le séparatisme ne veut pas des négociations, rejette les méthodes de politique rationnelle et se dérobe même à mettre en application ce qui avait été convenu. Il tourne le sens des mots, qualifiant l'agression et l'occupation de simple "mouvement de petites unités militaires au sein de notre propre territoire". Comment est-ce possible? Et cela en Géorgie, sur le sol géorgien, où les Géorgiens et les Abkhazes ont vécu, vivent encore et continueront de vivre ensemble!

Dans un proche avenir, l'Assemblée va examiner un projet de déclaration sur les droits des minorités nationales. Nous avons l'intention de l'appuyer, comme nous l'avons fait des résolutions correspondantes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Cependant, je voudrais dire une fois de plus que tout instrument de cette nature doit aussi contenir un article sur la part de responsabilité des minorités dans le maintien de la stabilité et de la paix dans le territoire sur lequel elles vivent.

Il est temps également d'élaborer des critères plus précis pour déterminer quelles personnes juridiques ont droit à l'autodétermination et introduire la pratique d'un examen indépendant, par des experts en la matière, des faits invoqués dans certaines interprétations arbitraires de l'exercice de ce droit.

Ma cinquième suggestion concerne le fait qu'aucune des questions susmentionnées ne pourra trouver de solution adéquate, à moins que des mécanismes plus efficaces d'appui économique aux nouvelles démocraties ne soient mis en place. En disant cela, je ne veux minimiser en rien la gratitude que nous devons aux institutions financières européennes et mondiales : c'est grâce à elles que nous sommes toujours en vie. Cependant, les faits sont ce qu'ils sont : les économies des républiques de l'ex-Union soviétique sont au bord de la catastrophe. La chute de près d'un tiers de la production, dans le cas de la Géorgie, le manque de carburants et de matières premières, l'accroissement catastrophique des prix qu'il faut payer pour les obtenir, la perte des fournisseurs et des marchés traditionnels et le chômage de masse qui nous menace, sont autant d'obstacles aux transformations démocratiques.

Le Président Chevardnadze

Je tiens à vous le dire de la façon la plus solennelle : la grave crise économique qui risque de s'abattre sur les républiques de l'ancienne Union enverra des ondes de choc dans le monde entier. Si elle se développait, une explosion sociale d'une force irrépressible serait inévitable. Les valeurs démocratiques céderaient la place à l'instauration d'un pouvoir à la main de fer. Et le monde devrait alors payer un prix plus élevé que celui qu'il aurait à payer actuellement. Réfléchissons donc tous ensemble à la façon d'éviter cette situation : quel est le système fiable de garantie économique internationale que nous devons essayer de mettre en place?

Il est bien évident que les organisations internationales, notamment les Nations Unies, doivent tenir compte de cet aspect : il est difficile de parler de stabilité économique mondiale et d'une zone de sécurité mondiale unique si les puissances dirigeantes du monde ne prennent pas part à ce processus. Il est essentiel que le Conseil de sécurité exerce une influence réelle sur cet état de choses. Par le passé, je m'étais élevé contre l'idée d'augmenter le nombre de ses membres permanents. Maintenant, en raison de la désintégration de l'Union soviétique et des changements dans l'équilibre des forces, il nous faut nous préoccuper de trouver la meilleure composition pour les membres permanents, permettant d'accroître le degré d'efficacité que le Conseil de sécurité peut avoir sur la situation dans le monde, et pas seulement sur le processus économique. Le rôle des géants économiques que sont l'Allemagne et le Japon devra être repensé.

Je voudrais mentionner en passant que les prévisions relatives à certaines prétentions qu'auraient les Etats-Unis d'Amérique de jouer une sorte de rôle spécial dans les circonstances nouvelles que nous connaissons, rôle qui leur permettrait d'imposer leur volonté dans le monde, se sont avérées infondées - ce que j'ai ici à l'esprit est la tendance principale, fondamentale. La politique étrangère équilibrée de ce grand pays n'est venue en rien contrecarrer les intérêts des autres Etats et, en dernière analyse, a contribué au maintien de l'équilibre en faveur de la paix et de la stabilité. Nous voulons espérer que les Etats-Unis continueront d'être le garant de la paix, de l'ordre et de l'équilibre dans la situation nouvelle, extrêmement complexe, que nous connaissons et dans le processus d'édification d'un nouvel ordre mondial.

Le Président Chevardnadze

Les Nations Unies ne peuvent se croiser les bras lorsqu'on en viendra à la question de l'appui matériel aux nouvelles démocraties. Ici également, un déploiement rapide des forces, économiques cette fois, sera nécessaire. Les Nations Unies sont suffisamment puissantes pour coordonner plus efficacement et sur une nouvelle base, les activités de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et d'autres institutions régionales et internationales, afin d'apporter leur appui plein et entier au succès des réformes économiques entreprises dans les nouveaux Etats qui ont entamé ce processus essentiel, celui de l'édification de sociétés démocratiques.

Ma sixième suggestion est que nous sommes tout simplement contraints d'introduire dans le droit international une norme relative à la responsabilité personnelle des individus qui incitent les masses au désordre, à la brutalité politique, à la prise d'otages, aux actes terroristes ou à toute sorte de blocus, que ce soit dans le domaine économique ou politique. Les temps troublés que nous vivons ont permis à ce genre de personnes d'occuper le devant de la scène. Les pygmées sont en révolte contre l'humanité. De tels faits se sont déjà produits par le passé, mais le monde n'avait jamais connu jusqu'ici, à une telle échelle, autant de "Messies" cherchant à assurer leur pouvoir au prix des souffrances de leurs propres peuples. Les Lilliputiens ligotant les Gullivers, telle est la réalité observée dans de nombreux pays, y compris le mien.

J'en viens maintenant à ma septième et dernière suggestion. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici confirme le fait que notre responsabilité commune en matière de paix et de sécurité exige de nous des efforts conjoints et coordonnés dans les domaines politique, économique, militaire, financier et de l'environnement, et ceci à quatre niveaux interdépendants : au sein des Etats, au niveau régional, au niveau suprarégional et à l'échelle du monde. Le premier niveau ne pourra être instauré que si notre organisation trouve les moyens d'appuyer la formation de nouveaux Etats démocratiques. Le deuxième ne sera possible que s'il y a accord sur une identité ou une proximité d'intérêts de la part des Etats concernés par la coopération régionale. Des organisations telles que la CSCE, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des Etats américains (OEA) et une alliance des pays du bassin de la mer Noire pourraient servir de fondement au troisième niveau. Le

Le Président Chevardnadze

quatrième niveau implique l'établissement d'un système de coordination globale permettant d'agir à l'échelle mondiale, dans lequel le coordonnateur principal serait l'Organisation des Nations Unies et ses institutions.

Cette tribune m'a toujours semblé très élevée. J'ai toujours éprouvé ce sentiment, même lorsque le monde était pendu à l'écoute de la moindre parole du représentant d'une toute grande puissance, quelle que soit cette parole. Tel est le privilège des puissants, mais je m'en suis servi pour essayer de faire en sorte que nos paroles résonnent comme un message de bonne volonté plutôt que comme un message menaçant. Maintenant que je parle au nom d'un pays petit et faible, cette tribune me paraît encore beaucoup plus élevée et plus importante que jamais pour l'avenir de ma patrie.

Il y avait un risque considérable à monter aujourd'hui sur cette tribune : les choses vont mal en Géorgie. On y voit trop souvent des explosions de haine, visant à détruire notre politique dont l'objectif final est d'établir et de développer un Etat démocratique, honnête, équitable et ouvert sur le monde. De telles explosions sont tout particulièrement susceptibles de se produire aujourd'hui, à la veille des élections parlementaires, au cours desquelles le peuple de la République de Géorgie devra approuver ou rejeter notre politique de démocratie et de liberté.

Néanmoins, je suis venu afin que la Géorgie ne laisse pas échapper ce qui est maintenant son unique chance de faire connaître au monde ses espoirs et ses aspirations, de lui dire où est la vérité et où est le mensonge. Je suis venu pour réitérer mon engagement à l'égard de la parole que nous avons donnée à la communauté mondiale. Même si la taille du pays que je représente a diminué et que des horizons se sont fermés, je pense, je parle et j'agis selon les mêmes principes et les mêmes normes que j'ai toujours défendus ici au cours des années.

Enfin - et ceci sera mon dernier aveu personnel -, vous m'avez beaucoup, beaucoup manqué!

J'ai peut-être quelque peu dépassé mon temps de parole, mais les choses étant ce qu'elles sont, il est de fait que plus les Etats sont petits et faibles, plus ils ont besoin de temps pour faire entendre leur voix.

Merci de m'avoir écouté jusqu'au bout.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Conseil d'Etat de la République de Géorgie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Edouard A. Chevardnadze, Président du Conseil d'Etat de la République de Géorgie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

M. MORAVCIK (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection en tant que Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite le plus grand succès et m'engage à vous apporter le plein appui de ma délégation.

Je remercie votre prédécesseur, M. Shihabi, qui a mené avec succès les travaux de l'Assemblée pendant sa quarante-sixième session.

L'année écoulée a entamé encore davantage l'illusion selon laquelle la fin de la guerre froide allait faciliter la recherche d'une solution rapide et efficace aux problèmes accumulés pendant la période de l'après-guerre. Elle a été l'année d'un dur réveil, pendant laquelle nous avons été mêlés à un processus qui nous a appris petit à petit à délimiter le domaine du possible. Nous voyons parfois un pessimisme total et le manque de foi remplacer l'euphorie.

Alors que le règne de la bipolarité est révolu et que la démocratie l'emporte, de nombreux conflits restent irrésolus, et une nouvelle génération de conflits commence. Outre les conflits sur lesquels nous nous sommes penchés chaque année, comme par routine mais sans succès, nous sommes à présent témoins de guerres d'une grande diversité. Le nombre des zones de conflit est de plus en plus élevé. Le Haut-Karabakh, la Transnistrie, l'Ossétie du Sud, l'Abkhasie et la Bosnie-Herzégovine, surtout la Bosnie-Herzégovine, sont de nouveaux symboles de violence, face auxquels nous sommes sans réponse.

L'Organisation des Nations Unies, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les Communautés européennes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et le Conseil de l'Europe sont incapables, en dépit de tous les efforts louables qu'ils ont déployés, d'exercer des pressions suffisantes pour trouver des solutions souhaitables à ces tragédies. A cet égard, l'impatience et l'anxiété, de même que le mécontentement et les critiques du public et des médias, ne cessent de croître. Il est devenu courant de mettre en question le rôle des institutions internationales en tant qu'instruments permettant de

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

gérer les conflits. Soyons francs, nous sommes face à un problème de crédibilité. L'enjeu sera grand si nous ne parvenons pas à le résoudre immédiatement.\*

Nous courons le risque de voir un défi très typique des années 90, à savoir la relation entre l'Etat et la nation, devenir un phénomène de la politique mondiale qui fait fi de toute régulation internationale efficace. A cet égard surtout, les institutions internationales ont un rôle fondamental à jouer en fournissant la garantie que les processus évolueront sur une base démocratique et dans le respect des valeurs universelles et humaines civilisées.

Toutefois, ce serait une erreur que de rechercher des solutions en mettant en cause les institutions internationales en tant que telles. Ce serait une erreur de décider de modifier l'Organisation des Nations Unies de façon radicale et de la reconstruire en rejetant la sagesse de ses pères fondateurs, incarnée dans la Charte. Prétendre que la relance de l'ONU exige, non pas une modification de la Charte mais, au contraire, sa pleine application, est souvent considéré comme un cliché. Quant à moi, je considère que ce n'est pas un cliché mais une approche sage qui n'est pas un signe de rigidité mais plutôt de la volonté d'exploiter pleinement le potentiel politique de la Charte.

Il est vrai que la Charte ne fait aucune mention explicite de la drogue, du crime organisé, du syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA), de l'endettement ou de l'écart croissant entre nantis et démunis. Cependant, elle contient des principes politiques fondamentaux sur la base desquels de tels problèmes peuvent et devraient être résolus. A cette fin, ce sont parfois les instruments, parfois les ressources financières, et très souvent la volonté politique, qui nous font défaut. En bref, il est nécessaire que nous modifiions notre conception des priorités parmi les activités de l'Organisation.

C'est dans un tel climat que nous est parvenu le rapport du Secrétaire général, intitulé "Agenda pour la paix". Les recommandations contenues dans ce rapport fournissent des directives utiles en vue d'exploiter efficacement

---

\* M. Cetin (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

le potentiel de la Charte. Selon nous, la partie du rapport qui traite de la prévention des conflits a besoin d'être développée davantage, car il a été démontré que l'activité dans ce domaine était de plus en plus appelée à devenir l'une des orientations fondamentales de la diplomatie multilatérale.

En résumé, le rapport du Secrétaire général traite de mesures propres à instaurer la confiance, d'enquêtes, d'alertes avancées et de diplomatie préventive. Cette terminologie m'est familière car la CSCE, lors de son troisième sommet qui s'est tenu à Helsinki, l'a incorporée avec détermination dans la liste de ses instruments.

Ayant mentionné la CSCE, je suis amené à parler d'une question que la Tchécoslovaquie a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en tant que nouveau point, celui de la coordination des activités des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A ce propos, qu'il me soit permis de prendre l'ancienne Yougoslavie comme exemple. A plusieurs reprises, en ma capacité de Président du Conseil des ministres de la CSCE, je me suis trouvé dans des situations où les activités de l'ONU et les activités de la CSCE se chevauchaient. Il est bien entendu que de tels doubles emplois réduisaient l'efficacité de ces activités.

Mes réunions avec Tadeusz Mazowiecki, rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme dans l'ancienne Yougoslavie, ont clairement montré la nécessité de coordonner de façon régulière les missions de l'ONU avec celles de la CSCE et les avantages qu'apporterait une telle coordination. A cet égard, je dois dire que l'Organisation des Nations Unies a fait un excellent choix lorsqu'elle a désigné M. Mazowiecki pour assumer ces fonctions concernant les droits de l'homme dans cette région explosive.

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

Cependant, ce problème ne concerne pas seulement l'ex-Yougoslavie. Comme la CSCE, les Nations Unies ont envoyé des missions au Haut-Karabakh et en Transnistrie. Comme les objectifs de toutes ces missions n'ont été coordonnés que dans les grandes lignes, il n'est pas étonnant que les parties au conflit ne comprennent pas, souvent, le sens de la venue de ces délégations étrangères qui posent les mêmes questions. Leurs différences ne sont pas toujours claires.

Le sommet de la CSCE qui s'est tenu à Helsinki en juillet a jeté la base d'une amélioration de la coopération entre les Nations Unies et la CSCE, ainsi que les autres organisations - l'OTAN, l'Union de l'Europe occidentale et le Conseil de l'Europe. La nécessité de cette interaction a conduit à la Conférence de Londres sur l'ex-Yougoslavie. Cela a été le premier exemple de coopération systématique entre les trois organisations internationales, et il a abouti à la première action articulée entre la Communauté européenne, les Nations Unies et la CSCE. L'Organisation de la Conférence islamique et la Croix-Rouge internationale en tant qu'organisation non gouvernementale ayant assisté à la Conférence de Londres, j'y vois le germe d'un système souple de coopération entre institutions diverses.

Il me semble que le moment est venu de considérer sérieusement la convocation d'une réunion officieuse de travail et de réflexion commune des Nations Unies, de la CSCE, de la Communauté européenne, de l'OTAN, de l'Union de l'Europe occidentale et du Conseil de l'Europe pour examiner l'idée d'un système d'organisations internationales articulé. L'objectif du point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui a été proposé sur la coordination entre les Nations Unies et la CSCE n'a pas seulement pour objet d'adopter une résolution. A mon avis, la discussion de cette question à cette session pourrait se développer sur deux niveaux : le niveau conceptuel, où on pourrait clarifier le sens politique fondamental de la coordination, à la fois dans l'avenir immédiat et à la lumière de perspectives à moyen et à long terme; et le niveau pratique, où les activités des deux institutions ont déjà commencé à se chevaucher, ce qui permet de tirer des conclusions.

Il est certainement dans l'intérêt des Nations Unies et de la CSCE de clarifier le sens de "diplomatie préventive" et d'"alerte rapide". Ces termes

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

ont déjà pris un sens très significatif à la CSCE, et la majorité des Etats Membres des Nations Unies, qui ne participent pas aux travaux de la CSCE, voudront peut-être se familiariser avec eux.

La discussion conceptuelle peut se centrer aussi sur la relation qui existe entre les Nations Unies et la CSCE en tant qu'institutions chargées de veiller à la sécurité de leurs membres. Cela est particulièrement vrai parce que la CSCE couvre une zone qui s'étend de Vancouver à Vladivostok.

Pour lancer le débat, je voudrais, en tant que représentant de mon pays, présenter quelques idées. Lorsque le Conseil de sécurité souhaite examiner une question de sécurité qui relève de la compétence de la CSCE, un représentant de la CSCE devrait être invité à fournir au Conseil l'information nécessaire sur les activités de la CSCE relatives à cette question, ou alors contribuer sous une autre forme aux travaux du Conseil. Le Conseil et son président, ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies, devraient être tenus constamment informés des principales activités de la CSCE, et la réciprocité devrait s'appliquer également.

La coordination des activités des Nations Unies et de la CSCE en matière de droits de l'homme pourrait être améliorée, par exemple, par la participation régulière de la CSCE aux réunions de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et de ses comités, du Conseil économique et social et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Et pourquoi ne pas établir des contacts de travail entre le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève et le bureau de la CSCE à Varsovie chargé des institutions démocratiques et des droits de l'homme?

De plus, un des principaux éléments du système d'alerte rapide de la CSCE - le Haut Commissaire chargé des minorités nationales - pourrait avoir des relations avec les Nations Unies. Et même, le moment venu, ces relations pourraient devenir institutionnelles. A long terme, les institutions, les structures et les mécanismes de la CSCE en matière de droits de l'homme pourraient devenir à la fois des instruments des Nations Unies et du Conseil de l'Europe.

Une telle discussion pourrait, comme je l'ai indiqué, dissiper la crainte des Etats Membres des Nations Unies qui ne participent pas à la CSCE que le processus d'Helsinki soit un club élitiste qui institutionnalise le fossé entre le Nord riche et le Sud démuné.

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

Nous devons également nous assurer que le rôle du maintien de la paix de la CSCE par rapport à celui des Nations Unies est clairement perçu. La raison la plus récente de faire cette comparaison se trouve dans la déclaration du Président Bush faite à l'Assemblée générale lundi et dans laquelle il a suggéré que la fonction de maintien de la paix des Nations Unies devrait être considérablement étendue. Le concept de maintien de la paix des Nations Unies n'est pas identique à celui de la CSCE, mais je pense qu'il existe de bonnes chances pour qu'ils deviennent complémentaires. Il ne faut pas oublier qu'à cet égard, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Union de l'Europe occidentale ont fait des propositions importantes.

Il sera difficile d'éviter d'avoir un débat sur le rétablissement de la paix et sur le maintien de la paix. La crise de l'ex-Yougoslavie exige un examen véritablement sérieux de cette question. Il n'est pas nécessaire que je rappelle que mon pays appuie pleinement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, puisqu'il y a des "casques bleus" tchèques et slovaques en ex-Yougoslavie et que la Tchécoslovaquie a contribué aux opérations des Nations Unies en Angola, en Somalie et en Iraq. Pour générer des bénéfices pratiques, la discussion de l'interaction entre les Nations Unies et la CSCE devrait avoir lieu chaque année.

Dans le monde d'aujourd'hui, les Nations Unies peuvent jouer un rôle encore plus important dans le domaine de la limitation des armements et le désarmement. Je pense en particulier à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Lorsque le Registre des armes classiques des Nations Unies deviendra opérationnel, il aura un rôle important à jouer.

Le rapport du Secrétaire général "Agenda pour la paix" relève qu'"il n'est pas dit que nationalisme et internationalisme constituent des tendances opposées" (par. 19). Ces mots ont attiré mon attention parce qu'ils reflètent une des particularités de notre temps. Ils incarnent l'expérience historique des deux nations qui constituent la Tchécoslovaquie - une expérience que je voudrais partager avec les Membres des Nations Unies.

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

L'idée du droit des nations à l'autodétermination avancée par le Président Wilson a facilité la désintégration de l'ancienne monarchie austro-hongroise, ouvrant ainsi la voie à la création de la Tchécoslovaquie. C'était il y a 74 ans.

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

La Tchécoslovaquie est cependant née de la notion qu'il existait une nation tchécoslovaque, alors qu'il aurait fallu reconnaître l'existence de deux nations distinctes : les Tchèques et les Slovaques. Mais l'idée du "tchécoslovaquisme", qui a donné lieu à la création d'un Etat commun pour les deux nations slaves les plus proches au monde, a entravé les relations entre ces nations. D'où est né un problème tchéco-slovaque précis, qui reste encore sans solution.

A peu près en même temps, le communisme a lié les nations sur la base de l'idée fautive d'un internationalisme prolétarien. Cela ne pouvait qu'avoir des incidences sur les relations entre les Tchèques et les Slovaques. Cependant, il ressort de notre expérience que le communisme n'était pas la cause fondamentale de ces problèmes : il n'a fait que leur donner une dimension nouvelle. De nombreuses nations cherchent aujourd'hui à jouer un nouveau rôle en Europe et dans le monde en visant l'intégration à des entités économiques et à des groupes politiques plus larges.

Je considère qu'en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, l'une des solutions possibles réside dans le remplacement du système fédéraliste actuel par de nouveaux liens. La compréhension et la coexistence viable des nations ne sauraient se fonder sur des idées fausses et désuètes. La Tchécoslovaquie se prépare donc à créer deux Etats souverains étroitement liés en instaurant une économie commune et en maintenant intacts les liens étroits entre les peuples des deux républiques. Nous voulons introduire des éléments d'intégration européenne dans les relations entre les deux républiques.

Ce qui se passe à présent en Tchécoslovaquie est un processus visant la création d'une base solide pour un genre d'intégration semblable à celui qui s'est développé démocratiquement en Europe occidentale et qui a conduit à la création et à la mise en valeur des Communautés européennes.

Le globalisme et le nationalisme ne sont pas nécessairement des tendances opposées, à condition que le droit à l'autodétermination s'accompagne d'une volonté de coopération plus étroite avec d'autres nations et d'une participation efficace aux systèmes internationaux garantissant les valeurs fondamentales sur lesquelles repose le monde, et en particulier la structure fragile de la paix. Nous vivons à une époque d'intégration mondiale comprenant différents sous-systèmes, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies a un rôle irremplaçable à jouer.

M. Moravcik (Tchécoslovaquie)

Pour terminer, je voudrais dire que cette déclaration est une sorte de discours d'adieu de la Fédération tchécoslovaque à l'Organisation des Nations Unies. Il est tout à fait probable qu'en janvier prochain, la Fédération aura cessé d'exister. Par conséquent, l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies cédera sa place dans la politique internationale à deux nouveaux Etats indépendants. J'ai l'espoir que les Membres actuels de l'Organisation des Nations Unies montreront à la République tchèque et à la République slovaque la même compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard de la Tchécoslovaquie en les admettant dès que possible à l'Organisation.

M. MOUSSA (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Je tiens dès l'abord à adresser les félicitations du Gouvernement égyptien à la Bulgarie, à l'occasion de l'élection de M. Ganev au poste élevé de Président de l'Assemblée générale.

Je voudrais également, au nom de la délégation égyptienne et en mon nom propre, dire officiellement toute notre reconnaissance au Président sortant de l'Assemblée générale, M. Samir Shihabi, Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, pour la manière judicieuse dont il a conduit les travaux de l'Assemblée à la session précédente.

J'aimerais, en outre, féliciter les Etats qui se sont récemment joints à l'Organisation des Nations Unies. J'espère qu'ils participeront de façon efficace et constructive aux activités de l'Organisation pour défendre les buts et principes de sa Charte.

La présente session, comme les sessions précédentes et celles qui suivront dans les années 90, revêt une importance considérable car elle se déroule en une période d'évolution et de changement caractérisée par un dynamisme et une vitesse sans précédent. Il s'agit là d'une période transitoire au cours de laquelle se façonnent de nouveaux schémas des relations internationales. Par conséquent, la présente session de l'Assemblée générale ne s'inscrit pas dans le cadre d'une situation internationale stable mais se trouve, plutôt, à une étape du processus continu d'évolution et de changement. Voilà pourquoi il est difficile de prévoir avec certitude ce que les années et les décennies à venir peuvent réserver à l'avenir du monde et à son ordre.

M. Moussa (Egypte)

Toutefois, ce processus ininterrompu de changement exige la réaffirmation de certains éléments qui, à notre avis, sont fondamentaux dans la définition de l'avenir.

Le processus de l'évolution devrait comporter des éléments humains. Aucun progrès ne pourra être réalisé et aucune civilisation ne pourra s'épanouir s'ils n'ont pour base le respect de l'homme, de ses droits, de ses libertés et de sa dignité, sans distinction de couleur, de race ou de religion, ainsi que le respect des droits, des cultures et des réalisations des peuples et de leur droit à exiger la réalisation de leurs justes demandes.

La coopération internationale et l'interdépendance fondées sur la justice et l'équité sont les bases d'un changement sain et de toute percée positive dans l'avenir.

Dans le contexte des défis actuels, la paix et la sécurité internationales relèvent de la responsabilité collective du Nord et du Sud, qui doivent assumer leur fardeau et leurs obligations et, ensuite, partager les dividendes du succès. Etant donné que le Conseil de sécurité joue un rôle de plus en plus important, il est indéniable qu'il faille examiner à nouveau sa composition et la portée de sa responsabilité afin qu'il puisse réellement refléter les forces régionales et internationales.

La nouvelle notion de relations internationales devrait être intégrale dans son essence, rationnelle dans son contenu et démocratique dans son contexte. Par conséquent, la formulation de ces relations exige une participation collective afin qu'elles reflètent les intérêts de la communauté internationale, avec toutes ses composantes, et l'équilibre entre les droits et les devoirs ainsi qu'entre le pouvoir et la responsabilité.

Les relations internationales, à l'étape actuelle de leur évolution, reflètent une plus grande prise de conscience et une plus large reconnaissance du rapport entre l'avenir et la destinée. De même, elles reflètent un mouvement constant vers le réalisme par la façon dont elles traitent les différends non réglés et naissants. Néanmoins, elles n'ont pu éliminer les éléments de suspicion et les sentiments de frustration. Au contraire, elles ont contribué à exacerber ces sentiments dans de nombreux endroits et concernant de nombreuses questions, notamment dans le tiers monde.

M. Moussa (Egypte)

Bien que les germes du changement indiquent un relâchement des confrontations militaires mondiales, ils ont en même temps cristallisé les sédiments hérités des tensions régionales et ethniques et transformé l'équation de la rivalité entre l'Est et l'Ouest en une équation Nord-Sud qui n'a pas encore pris sa forme finale et qui ne semble pas traiter ou vouloir traiter, rationnellement, des déséquilibres historiques massifs entre les régions riches et les régions pauvres, entre les régions développées et les régions non développées. Il est à craindre, en réalité, que le processus de changement en cours, à moins qu'il ne soit soumis à des contrôles convenus, ne conduise à la consécration de ces déséquilibres, en faisant une caractéristique du nouvel ordre mondial, avec tout ce que cela impliquerait en termes de bouleversements et de chaos.

Telles sont les caractéristiques du monde d'aujourd'hui et les présages du monde de demain, qui suscitent de sérieuses craintes quant à la prépondérance de l'injustice et de l'inégalité dans les relations internationales aux niveaux politique, économique, social et à celui de la sécurité.

Après cet avant-propos, qui reflète les sentiments du tiers monde, la délégation de l'Egypte aimerait aborder quatre questions : la situation aux Nations Unies; la situation au tiers monde; le désarmement; et les efforts de paix au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et en Europe.

Il est de la plus haute importance que les buts de la Charte deviennent les fondements de l'ère nouvelle, pour que la justice soit garantie, que le progrès social soit consolidé et qu'une meilleure qualité de vie soit réalisée dans une plus grande liberté, comme l'a exprimé le Secrétaire général dans son Agenda pour la paix. A notre avis, c'est là l'essence même d'un développement positif et de tout nouvel ordre mondial qui s'efforceraient de réaliser la stabilité et la paix.

Cependant, les buts de la Charte ne peuvent être atteints, et la justice et le progrès social et économique ne peuvent être réalisés, à une époque où des tendances racistes aiguës resurgissent à nouveau, où des menaces pèsent sur l'existence même de communautés entières, et qui présente des signes d'un retour à l'intervention extérieure dans les affaires des Etats et des peuples.

M. Moussa (Egypte)

Ainsi, l'un des principaux buts soulignés par le Secrétaire général dans son plan est de s'occuper activement, dans un contexte élargi, des causes profondes des tensions, à savoir les difficultés économiques et l'injustice sociale. S'attaquer à ces fléaux devrait être la pierre angulaire de la nouvelle ère mondiale. A cet égard, je tiens à exprimer notre ferme appui à la déclaration faite par le Secrétaire général dans son Agenda pour la paix - une déclaration qui semble n'avoir eu droit qu'à peu de considération et d'appréciation. Le Secrétaire général a dit :

"On peut remarquer une nouvelle notion d'éthique commune se dessiner et se répandre parmi les peuples et nations du monde. Elle s'exprime dans les lois internationales, dont la plupart ont vu le jour grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies."

Cette déclaration traite d'une question sur laquelle, à notre avis, nous devrions nous arrêter. Nous avons besoin, en vérité, d'une notion d'éthique commune.

Pendant des dizaines d'années, le monde a souffert de politiques de discrimination raciale, jusqu'à ce que l'occasion se soit présentée de nous en débarrasser. Or, de nouveaux conflits raciaux surgissent, et des appels à l'épuration ethnique sont lancés, ce qui démontre que cette nouvelle notion d'éthique commune fait encore défaut au monde, qui n'a toujours pas les moyens de l'élaborer d'une façon rationnelle et saine.

Une telle notion devrait émaner d'un consensus entre nos diverses sociétés, et se baser sur l'expérience politique acquise depuis la seconde guerre mondiale et sur une analyse de tout ce qui a été réalisé ou non, ainsi que sur une évaluation du rôle dévolu aux instruments relatifs aux droits de l'homme et, jugeant de l'efficacité de ces instruments, de décider s'il est temps de les améliorer ou de les remplacer.

Nous avons besoin d'un nouveau contrat social sur le plan mondial entre les diverses communautés, cultures et civilisations du monde. Ce nouveau contrat social devrait être fondé non pas sur un modèle, aussi réussi soit-il, mais sur des règles déterminées d'un commun accord, qui tiennent compte des caractéristiques des différentes sociétés, en vue de concevoir le cadre le plus approprié à la réalisation de l'unité par la diversité. De cette façon,

M. Moussa (Egypte)

nous pourrions définir le "respect des droits de l'homme" comme une philosophie unanimement partagée et approuvée que tous s'engageraient à mettre en pratique.

Le nouveau contrat social sur le plan mondial que nous demandons - un contrat liant des parties de différentes civilisations et cultures - devrait être passé dans le cadre d'une nouvelle ère dans laquelle ni le mondialisme ni le nationalisme, ni la généralité ni la particularité ne seraient considérés comme des tendances opposées, mais seraient discutés du point de vue d'une évolution pacifique, de l'équilibre et du respect pour les buts de la Charte.

Je suis fermement convaincu que l'appel à un nouveau contrat social est relié organiquement à la diplomatie préventive, et à la participation au rétablissement et au maintien de la paix que réclame l'Agenda pour la paix du Secrétaire général.

La vision que le Secrétaire général a présentée en juin dernier dans son Agenda pour la paix suscite l'espoir autant qu'elle lance des défis.

Cette vision incarne un appel à la nécessité de développer l'Organisation des Nations Unies et son rôle. L'ONU ne se contenterait plus de gérer les crises et de régler les conflits, mais assumerait un rôle plus général et plus vaste, qui engloberait les questions sociales, économiques et humanitaires. C'est une vision qui présente des dimensions nouvelles imposées par la nature des changements profonds qui s'effectuent dans les modalités des relations internationales.

Un débat complet et en profondeur sur ce rapport et sur la quintessence de cette vision de l'avenir devrait avoir lieu à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ainsi que dans les divers organes des Nations Unies, et doit aller de pair avec un examen intensif dans plusieurs autres instances, y compris les instituts de recherche de différents pays et continents. Ceci jusqu'à ce que nous puissions parvenir à une formule acceptable pour tous, satisfaisant les exigences d'ordre politique, économique, social et de sécurité de la phase suivante de l'histoire du monde.

L'Agenda pour la paix entretient l'espoir et fixe des buts concrets. Il a la particularité de ne pas ignorer la réalité ni de chercher à la contourner. Il établit un équilibre entre le possible et le désirable, et constitue un prélude réaliste à l'objectif principal d'adapter les instruments actuels à de nouvelles réalités.

M. Moussa (Egypte)

La communauté internationale, qui accepte - qui exige même - une responsabilité accrue dans le règlement de conflits mondiaux et régionaux, réclame pour l'Organisation des Nations Unies un rôle efficace dans la prévention des guerres et l'établissement de la paix.

Le respect pour l'Organisation des Nations Unies implique, par définition, le respect de ses résolutions et la mobilisation de la volonté collective d'appliquer ces résolutions en vue d'imposer la paix, si nécessaire, ou de négocier la paix si la bonne foi existe et les parties intéressées coopèrent.

Au centre de tout cela se trouvent les problèmes du tiers monde, ou plutôt le problème du tiers monde, qui est l'une des questions les plus importantes que nous ayons à examiner dans cette instance, qui rassemble tous les peuples et les Etats du monde.

Depuis quelques semaines, le tiers monde a convoqué une réunion au sommet en Indonésie, dans le cadre du Mouvement des pays non alignés. Le Président Soeharto a donné hier à l'Assemblée tous les détails de la réunion, en sa qualité de dirigeant du Mouvement des non-alignés. Aujourd'hui, je tiens à appuyer sur certains points. Tout d'abord, le nouvel ordre mondial devrait reposer sur les fondations solides du droit et sur les principes de la Charte, ainsi que sur un partage équitable des responsabilités et un engagement commun de coopération et de solidarité. Deuxièmement, la structure de cet ordre devrait être consacrée à la paix et à la justice, à la sécurité et au développement et à la démocratie sur le plan intérieur et dans les relations internationales, ainsi qu'au renforcement des libertés et des droits fondamentaux tant des individus que des peuples.

M. Moussa (Egypte)

Troisièmement, tant le principe du respect de la souveraineté des Etats que celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats ne sauraient être affaiblis ou amoindris; quatrièmement, le règlement pacifique des différends au moyen du dialogue et de la négociation ininterrompus; cinquièmement, la paix et la stabilité dépendent autant de facteurs économiques et sociaux que de facteurs politiques et militaires. Or donc, les perspectives décroissantes du développement économique et du progrès social se traduisent par une grave menace à la stabilité et, partant, à la paix; sixièmement, on devrait appuyer la demande pour la tenue d'un sommet mondial pour le développement social qui mettrait les gens et leurs besoins sociaux au premier plan des efforts internationaux, et fournirait l'occasion de s'attaquer aux aspects multidimensionnels des questions sociales; septièmement, l'ONU, organe incarnant le multilatéralisme, a une occasion unique de devenir l'instrument international collectif qui établirait un nouvel ordre international fondé sur la justice et l'égalité.

C'est là que se trouve le lien entre l'Agenda pour la paix et les espoirs et aspirations du tiers monde, qui souhaite un rôle positif lui permettant de contribuer à l'édification du nouvel ordre mondial. Nous croyons que cet ordre ne peut et ne doit pas être édifié par la force ou la coercition, mais plutôt par un processus démocratique dans lequel tous les peuples et tous les Etats du monde auront un rôle à jouer et leur mot à dire. Cela ne peut se faire, en définitive, que par le truchement de cette organisation : les Nations Unies.

Il existe dans le monde d'aujourd'hui un grand courant vers le désarmement et des progrès tangibles sont faits vers un accord sur ses mécanismes et la réalisation de ses objectifs, que recherchent depuis longtemps les pays développés aussi bien que les pays en développement. Les Etats du tiers monde, représentés par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77, ont affirmé très clairement leur détermination de donner la priorité aux questions de désarmement, notamment au désarmement nucléaire, ainsi qu'à la réaffectation des ressources libérées au développement et au progrès socio-économique.

Aujourd'hui, à la présente session, le nouveau monde tente de faire encore un autre pas dans cette direction en présentant la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes

M. Moussa (Egypte)

bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. L'Egypte, qui a été l'un des premiers Etats à participer à la rédaction de cette convention et à demander la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, voudrait présenter à l'Assemblée générale son point de vue régional concernant cette convention.

Tout d'abord, nous sommes en faveur d'un désarmement chimique dans le cadre d'une convention internationale qui constituerait un élément d'un processus global et évolutif vers le désarmement, en particulier des armes de destruction massive;

Deuxièmement, nous sommes d'accord avec le cadre et la teneur de la Convention tels que présentés à l'Assemblée générale par la Conférence du désarmement;

Troisièmement, toutefois, de notre point de vue régional, nous estimons que cette convention ne devrait pas être traitée séparément d'autres efforts visant d'autres armes de destruction massive, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le système international de sauvegarde et d'inspection, et la disposition sur des garanties internationales fiables;

Quatrièmement, nous avons officiellement pris l'initiative de demander la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques et autres vecteurs. Par conséquent, nous estimons que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques tombe dans ce cadre général et en fait intégralement partie;

Cinquièmement, les Etats arabes et non arabes du Moyen-Orient, sauf un, se sont joints au système international d'inspection ou ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ainsi, leur appui au processus de désarmement est évident. Toutefois, l'exception faite dans le cas de cet Etat suscite de nombreuses inquiétudes en matière de sécurité, notamment lorsque nous avons appris que cette exception permet à un Etat du Moyen-Orient de détenir des armes nucléaires sans aucune restriction internationale. Cela permet aussi à cet Etat, qui possède un arsenal important d'industries militaires, d'être engagé dans la mise au point de missiles, d'une façon qui fait de cet Etat une exception consacrée dans le cadre du processus de désarmement. Cela remet en cause toute l'efficacité des instruments

M. Moussa (Egypte)

opérationnels de désarmement et menace la notion tout entière de désarmement régional, voire international, de même que cela restreint la liberté des Etats de la région d'adhérer à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Sixièmement, dans ce contexte, la réunion de la Ligue des Etats arabes au niveau des ministres des affaires étrangères a procédé à une discussion approfondie de cette question à la mi-septembre. Les points suivants ont été approuvés en tant que fondement de la position arabe concernant la Convention sur l'interdiction des armes chimiques : I - nous sommes disposés à traiter de toutes les propositions de désarmement qui assurent la sécurité dans le cadre d'obligations égales, applicables par le même critère à tous les Etats de la région; II - nous réaffirmons notre plein appui à l'élimination de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques, car c'est là le meilleur moyen d'assurer la sécurité à tous les Etats de la région; III - nous sommes disposés à traiter de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques dans le cadre des efforts visant à créer cette zone et dans la mesure où l'Etat qui fait exception, nommément Israël, répondrait favorablement aux appels internationaux d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et soumettrait ses installations nucléaires au système de garanties internationales.

Voilà quelle est notre position quant à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. C'est une position de soutien, mais dans le cadre d'un processus de désarmement intégré au niveau régional, afin de sauvegarder la sécurité des Etats du Moyen-Orient qui sont menacés par l'existence, au milieu d'eux, d'armes nucléaires et qui ne sont soumis à aucun contrôle international ou obligation juridique.

La région du Moyen-Orient traverse aujourd'hui une phase marquée par de nombreux éléments positifs aussi bien que négatifs.

Concernant le problème du Moyen-Orient et la question de Palestine, des négociations bilatérales et multilatérales sont actuellement en cours dans le cadre d'un processus de paix fondé sur la formule d'échange des territoires contre la paix et sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, adoptées dans le cadre des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ces dispositions prévoient très clairement l'inadmissibilité

M. Moussa (Egypte)

de l'acquisition de territoire par la guerre, et protègent donc les droits à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de tous et ce, par le retrait des territoires occupés depuis 1967; et le droit de chaque Etat de la région de vivre en paix à l'intérieur de ses frontières internationalement garanties, assurant ainsi la sécurité pour tous, Israël aussi bien que les Etats arabes.

De fait, le gouvernement de M. Yitzhak Rabin a fait un pas dans la bonne direction en dissipant l'incertitude et en faisant place à l'espoir et à l'optimisme. Il a prêté aux négociations une crédibilité qui, étant donné les actes du Gouvernement israélien précédent et la déclaration de l'ancien Premier Ministre concernant son intention de faire traîner délibérément les choses pendant 10 ans, risquait de disparaître à tout jamais.

Toutefois, ce n'est pas seulement l'atmosphère des négociations qui est importante mais aussi la teneur de celles-ci, du fait que les parties arabes, la Syrie principalement, ont accepté de conclure des accords de paix globaux avec Israël, pour autant que ce dernier respecte ses obligations au titre de la Charte et du droit international ainsi que les résolutions internationales unanimes qui stipulent le retrait à l'intérieur des frontières internationales et la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

M. Moussa (Egypte)

L'Egypte a exprimé en détail son opinion d'ensemble sur les composantes d'une paix globale reposant sur la sécurité et la justice selon les principes suivants.

Premièrement, l'ensemble du conflit arabo-israélien revêt quatre aspects : la terre, les droits des Palestiniens, la sécurité pour tous et la coopération régionale dans le cadre de la paix.

Deuxièmement, la nécessité d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, qui représentent les mandats acceptables du processus de négociation fondé sur l'échange de territoires contre la paix.

Troisièmement, le statut particulier de la ville d'Al Qods ne préjuge pas du fait que Jérusalem-Est fait partie des territoires occupés depuis mi-1967. Ainsi, les principes de tout règlement lui sont applicables comme ils le sont à toute autre partie des territoires occupés. Son avenir ne saurait être saisi ou décidé de façon unilatérale. En conséquence, il entre dans les négociations de paix, tant dans la phase intérimaire que dans la phase finale d'un règlement palestino-israélien.

Quatrièmement, il faut parvenir à un règlement d'ensemble sur tous les fronts, comprenant le Golan, Gaza et la Rive occidentale, les territoires jordaniens et le Sud-Liban, et ce conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et suivant les préceptes de la légalité internationale.

Cinquièmement, les arrangements provisoires concernant les négociations sur la pleine autonomie doivent se faire sans préjudice du droit du peuple palestinien de décider de son propre avenir et de son droit à l'autodétermination.

Sixièmement, le problème des réfugiés de guerre palestiniens après 1948 et des personnes déplacées après la guerre de 1967, doit être traité conformément aux résolutions reposant sur le droit international et un consensus basé sur la bonne foi.

L'Egypte voit l'avenir du Moyen-Orient dans le contexte des nouvelles relations internationales, ainsi que de l'affinité culturelle et des liens historiques entre tous les Etats arabes - et l'Egypte en est un -, sans compter ses relations pacifiques avec Israël. Tout ceci lui permet de jouer un rôle actif dans le processus de paix et d'apporter une aide non négligeable aux négociations visant à satisfaire les demandes légitimes contenues dans les

M. Moussa (Egypte)

résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe d'échange de territoires contre la paix. Et voilà pour le problème du Moyen-Orient et de la Palestine.

Pour ce qui est de la région du Golfe, qui fait elle aussi partie du Moyen-Orient, nous y assistons à de nouvelles tensions du fait de l'occupation, par l'Iran, d'îles arabes, la dernière en date étant celle d'Abou-Moussa. Nous ne pouvons ignorer ce fait ni le passer sous silence. Nous demandons donc instamment à l'Iran de revoir sa position sur cette question, de se conformer aux principes du bon voisinage, de respecter les normes du droit international ainsi que la souveraineté des Etats sur leurs territoires et de revenir au statu quo ante. Nous espérons que les relations entre l'Iran et les peuples arabes seront marquées par l'amitié, la fraternité et la coopération, car ces peuples ont bien plus de dénominateurs communs que de facteurs diviseurs.

Dans cette période lourde de menaces pour la région, l'Egypte est tout aussi préoccupée du sort de toutes les couches de la population iraquienne et de toutes les parties de sa terre. Partant, de même que nous invitons le Gouvernement iraquien à respecter les règlements et les décisions de la légalité internationale, nous appelons la communauté internationale à sauvegarder l'intégrité territoriale de l'Iraq et l'unité de son peuple. De même, nous appuyons fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat du Koweït à l'intérieur de ses frontières internationales.

Je ne peux manquer, alors que nous discutons des grands problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui, d'évoquer la situation en Afrique. Le continent africain, et en particulier la corne de l'Afrique, fait face à de nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux, ce qui nous incite à prier la communauté internationale de s'intéresser davantage au continent. Dans l'intervalle, les changements démocratiques sur le continent et le fait que les Etats africains soient conscients de la nécessité de coopérer, à l'échelle du continent et à l'échelle régionale, nous donnent à penser que l'Afrique est capable de relever le défi. J'appelle la communauté internationale à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de l'application immédiate de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, afin d'accélérer la transition vers la démocratie et le développement économique et social dans les pays du continent.

M. Moussa (Egypte)

En même temps, les progrès enregistrés dans le processus d'élimination de l'apartheid représentent un aspect positif au milieu de tous ces revers. Ce processus ne doit pas être entravé par les tentatives d'extrémistes racistes. Le peuple d'Afrique du Sud s'apprête à exercer ses droits légitimes. Les actes de violence ou l'apostasie ne doivent pas stopper cette évolution positive. Nous continuons à avoir pour responsabilité d'appuyer le processus de dialogue et de négociation et de redonner le dynamisme nécessaire à la mise en place d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Enfin et surtout, la situation en Somalie exige plus qu'une simple aide humanitaire à laquelle nous contribuons tous. Il faut intensifier les efforts de réconciliation nationale. Alors que nous invitons la communauté internationale tout entière à poursuivre son effort humanitaire, nous demandons instamment aux parties somaliennes d'assumer leurs responsabilités et de nouer entre elles des relations saines afin de rejeter les rivalités tribales et les luttes mesquines pour le pouvoir qui traduisent un manque de conscience nationale et de patriotisme.

Dans le même contexte, nous sommes résolument contre l'agression et pour le respect de la souveraineté et de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine. Nous devons faire en sorte que cessent les tentatives d'ingérence dans ses affaires intérieures ainsi que la pratique de l'"épuration ethnique" dirigée contre son peuple, laquelle traduit des sentiments raciaux, legs du passé, un retard intellectuel et une régression culturelle. La disparition de la Yougoslavie, aussi regrettable qu'elle puisse être si l'on songe à sa contribution à la vie internationale, nous impose d'oeuvrer au respect des droits égaux de toutes les populations et de tous les Etats qui en sont issus, car tous les Etats, et non pas un seul, sont les successeurs de la Yougoslavie dans l'ordre mondial, comme en a d'ores et déjà décidé l'Assemblée générale il y a quelques jours.

Tels sont nos sujets de préoccupation en Europe, en Afrique et en Asie.

Si nous sommes à l'aube d'un monde aspirant à la stabilité, nous nous trouvons aussi dans une période de transition où la carte de l'avenir pourrait bien être redessinée. Le chaos risque de s'installer; des Etats, des groupements ethniques et des terroristes peuvent recourir à la force pour tenter d'arrêter le cours de l'histoire, de la civilisation et du progrès.

M. Moussa (Egypte)

Mais la volonté collective ouvrira les portes devant nous et les Nations Unies, nous permettant d'opter pour des lendemains meilleurs où s'épanouissent librement le développement économique et la solidarité sociale, où la protection de l'environnement est assurée dans l'esprit des principes et des obligations du Sommet de Rio de Janeiro et où sont respectés les droits de l'homme et des peuples; des lendemains meilleurs auxquels nous oeuvrerons tous, car c'est le monde auquel nous aspirons pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

La séance est levée à 13 h 10.